OLD VERSION

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

អង្គជំនុំជម្រះសាលាដំបូង
Trial Chamber
Chambre de première instance

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 05-Feb-2016, 14:57
CMS/CFO: Sann Rada

TRANSCRIPTION - PROCÈS

Dossier n° 002/19-09-2007-CETC/CPI

1er février 2016
Journée d'audience n° 366

Devant les juges :
NIL Nonn, Président
Claudia FENZ
Jean-Marc LAVERGNE
YA Sokhan
YOU Ottara
Martin KAROPKIN (suppléant)
THOU Mony (suppléant)

Pour la Chambre de première instance :
CHEA Sivhoang
Niccolo PONS

Pour le Bureau des co-procureurs :
Dale LYSAK
SREA Rattanak

Pour la Section de l'administration judiciaire :
UCH Arun

Les accusés :
NUON Chea
KHIEU Samphan

Pour les accusés :
Victor KOPPE
SON Arun
Anta GUISSÉ
KONG Sam Onn

Pour les parties civiles :
Marie GUIRAUD
LOR Chunthy
PICH Ang
VEN Pov

TABLE DES MATIÈRES

M. SAO Van (2-TCW-989)

Interrogatoire par M. le juge Président..... page 4

Interrogatoire par M. LYSAK..... page 55

Interrogatoire par Me PICH Ang ..... page 99

Tableau des intervenants

Langue utilisée sauf indication contraire dans le procès-verbal d'audience

Intervenants	Langue
Mme la juge FENZ	Anglais
LA GREFFIÈRE	Khmer
Me KONG Sam Onn	Khmer
Me KOPPE	Anglais
M. LYSAK	Anglais
M. le juge Président NIL Nonn	Khmer
Me PICH Ang	Khmer
M. SAO Van (2-TCW-989)	Khmer

PROCÈS-VERBAL

(Début de l'audience: 09h10)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir. Je déclare l'audience ouverte.

La Chambre, aujourd'hui, va entendre la déposition du 2-TCW-989.

Je prie la greffière de faire état des parties présentes à l'audience ce jour.

LA GREFFIÈRE:

Monsieur le Président, aujourd'hui, toutes les parties au procès sont présentes.

M. Nuon Chea est présent dans la cellule de détention temporaire.

Il a renoncé à son droit d'être physiquement présent dans le prétoire et le document pertinent a été remis au greffier.

Le témoin qui est appelé à déposer aujourd'hui, à savoir le 2-TCW-989, confirme qu'à sa connaissance il n'a aucun lien de parenté, par alliance ou par le sang, avec aucun des deux accusés, Nuon Chea et Khieu Samphan, ni avec l'une quelconque des parties civiles en l'espèce.

Ce témoin a prêté serment devant la statue à la barre de fer ce matin.

Le témoin se tient à disposition de la Chambre, prêt à être appelé dans le prétoire.

Nous avons également un témoin de réserve, le 2-TCW-1008.

[09.13.03]

M. LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie, Madame la greffière.

La Chambre va à présent se prononcer sur la requête de Nuon Chea.

La Chambre est saisie d'une requête présentée par Nuon Chea datée du 1er février 2016. Dans ce document, l'intéressé affirme qu'en raison de son état de santé, à savoir qu'il souffre de maux de dos et de maux de tête, il ne peut pas rester assis longtemps à se concentrer. Ainsi, pour assurer sa participation effective aux futures audiences, il demande à renoncer à son droit d'être physiquement présent dans le prétoire à l'occasion de l'audience du 1er février 2016.

Il affirme que ses avocats l'ont dûment informé des conséquences de cette renonciation qui ne saurait être interprétée en aucun cas comme une renonciation à son droit à un procès équitable ni à son droit de remettre en cause tout élément de preuve versé au débat ou produit devant la Chambre à quelque stade que ce soit. [09.13.53]

La Chambre est également saisie d'un rapport du médecin traitant des CETC pour l'accusé daté du 1er février 2016. Le médecin indique que Nuon Chea souffre de maux de dos et d'étourdissements lorsqu'il reste trop longtemps en position assise. Il recommande à la Chambre de faire droit à la demande de l'intéressé afin que celui-ci puisse suivre les débats à distance depuis la cellule temporaire du sous-sol.

Par ces motifs, et en application de la règle 81.5 du Règlement intérieur, la Chambre fait droit à la requête de Nuon Chea qui

pourra ainsi suivre les débats depuis la cellule temporaire du sous-sol par moyens audiovisuels.

Services techniques, veuillez raccorder la cellule temporaire au prétoire pour que Nuon Chea puisse suivre l'audience. Et cette mesure est valable toute la journée.

[09.14.57]

Avant que nous ne commencions la déposition du 2-TCW-989, la Chambre va rendre une décision orale sur la requête présentée par les co-procureurs.

Le 11 novembre 2015, la Chambre… plutôt, une requête a été présentée sur le document E319/38 (sic). La Chambre (sic) a demandé à utiliser trois documents pour le témoin 2-TCW-989, à savoir "le" document E319/33.3.42 (sic), E319/19.3.125 et E319/13.3.20.

La Chambre a entendu les arguments des parties à ce propos et a décidé que ces trois documents pourraient être utilisés. Une décision dûment motivée sera communiquée en temps utile.

[09.16.26]

Mme LA JUGE FENZ:

Il s'agit d'une décision rendue par la Chambre au sujet d'une requête déposée par les co-procureurs.

M. LE PRÉSIDENT:

Huissier d'audience, veuillez faire entrer le témoin à la barre.

(Le témoin 2-TCW-989, M. Sao Van, est introduit dans le prétoire)

[09.17.52]

INTERROGATOIRE

PAR M. LE PRÉSIDENT:

Monsieur le témoin, bonjour.

Q. Quel est votre nom?

M. SAO VAN:

R. Je me nomme Sao Van, alias Pok.

Q. Merci, Monsieur Sao Van.

Vous souvenez-vous de votre date de naissance?

R. Je suis né le 15 avril 1941.

Q. Je vous remercie. Où êtes-vous né?

R. Je suis né dans le village de Srae Khvav, commune de Cheang Tong, district de Tram Kak, province de Takéo.

[09.18.55].

Q. Et quelle est votre adresse actuelle?

R. À l'heure actuelle, j'habite dans le village de Srae Khvav, commune de Cheang Tong, district de Tram Kak, province de Takéo.

Q. Quelle est votre profession?

R. Je suis riziculteur.

Q. Comment se nomment vos parents?

R. Mon père se nomme Sao Mi; il est décédé. Et ma mère se nomme Sok Ken; elle est également décédée.

Q. Quel est le nom de votre femme et combien d'enfants avez-vous?

R. Nhoem Eun est le nom de ma femme. Nous avons neuf enfants.

[09.20.01]

Q. Monsieur Sao Van, je vous remercie.

D'après le rapport du greffier, à votre connaissance vous n'avez aucun lien de parenté, par alliance ou par le sang, avec aucun des deux accusés Nuon Chea et Khieu Samphan, ni avec l'une quelconque des parties civiles dans le cadre du deuxième procès du deuxième dossier. Est-ce exact?

R. Oui, cette information est exacte.

Q. Avez-vous également prêté serment devant la statue à la barre de fer se trouvant à l'est de la Chambre?

R. J'ai prêté serment devant la statue à la barre de fer avant de comparaître devant la Chambre.

[09.21.00]

M. LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie, Monsieur Sao Van.

La Chambre souhaite à présent vous informer de vos droits et de vos obligations en tant que témoin.

Monsieur Sao Van, en tant que témoin devant la Chambre, vous pouvez refuser de répondre à toute question ou de formuler tout commentaire susceptible de vous incriminer. Il s'agit de votre droit à ne pas témoigner contre vous-même.

[09.21.29]

S'agissant de vos obligations, Monsieur Sao Van, en tant que témoin devant la Chambre vous êtes tenu de répondre à toutes les questions posées par les juges ou par les parties, à moins que la réponse à ces questions ne soit susceptible de vous incriminer, comme vient de vous l'expliquer la Chambre au titre de vos

droits.
Vous devez dire la vérité en fonction de ce que vous savez, avez vu, entendu, savez, avez vécu ou observé directement, et compte tenu de tout événement dont vous avez souvenir en rapport avec la question posée par le juge ou toute partie.
Q. Monsieur Sao Van, avez-vous déjà été entendu par les enquêteurs du Bureau des co-juges d'instruction? Si oui, combien de fois, quand et où?
[09.22.42]
M. SAO VAN:
R. J'ai été entendu par le groupe "Searching for the Truth", et c'était à une occasion, chez moi. Plus tard, des représentants de ce tribunal sont venus m'interroger au bureau de la commune de Cheang Tong, mais je ne me souviens pas de la date de cet entretien. Et la troisième fois, c'était ici, au tribunal; j'ai comparu devant la Chambre de la Cour suprême en 2015. Donc, c'est mon quatrième voyage pour venir au tribunal.
Q. Je vous remercie.
Vous souvenez-vous de la dernière fois où vous "êtes" comparu devant la Chambre… vous avez comparu devant la Chambre?
[09.24.04]
R. Je ne me souviens pas de la date. Je ne suis plus tout jeune et ma mémoire me fait défaut. Cependant, si vous prenez la date qui figure sur le procès-verbal d'audition ou un document quelconque, vous pourrez peut-être me poser la question et cela

me rafraîchira sans doute la mémoire.

Q. Je vous remercie, Monsieur Sao Van.

Avant de vous interroger, nous avons entendu que vous avez été entendu à plusieurs reprises avant de comparaître. Vous avez également affirmé que vous avez… vous êtes… vous avez comparu devant la Chambre de la Cour suprême en 2015, au cours des audiences en appel dans le cadre du premier procès du deuxième dossier.

Nous aimerions vous informer de votre devoir aujourd'hui, c'est-à-dire dans le cadre de votre déposition devant la Chambre de première instance.

[09.25.21]

Ici, votre déposition est tout à fait distincte de ce que vous avez fait l'année dernière. Ici, vous êtes prié de déposer dans le cadre d'un autre procès; il s'agit du deuxième procès dans le cadre du deuxième dossier. Voilà pourquoi vous avez été cité à comparaître devant la Chambre.

Ainsi, veuillez faire preuve de patience. Puisque vous avez déjà comparu devant une autre Chambre et vous avez déjà été entendu à plusieurs reprises, il est possible que l'on vous pose des questions auxquelles vous avez déjà répondu précédemment, mais les questions qui vous seront posées cette fois-ci sont formulées dans le cadre d'un autre procès. Ainsi, il est probable que l'on vous repose les mêmes questions, mais pour ce procès spécifiquement.

[09.26.24]
Votre présence ici n'a donc rien à voir avec votre comparution devant la Chambre de la Cour suprême en février 2015 - comparution qui était dans le cadre des appels pour le premier procès du deuxième dossier.
Bien sûr, il y a un certain nombre de déclarations que vous avez faites jusqu'à présent et qui sont liées au procès en l'espèce, c'est-à-dire le deuxième procès du deuxième dossier. C'est pour cette raison que la Chambre vous cite à comparaître.
Avez-vous compris, Monsieur le témoin?
R. Oui. Et je répondrai à toutes les questions qui seront posées en fonction de mes souvenirs.
[09.27.27]
Q. Monsieur le témoin, je vous remercie.
Vous avez dit que vous vous appelez Sao Van et que votre surnom est "Pok". Avez-vous également un autre surnom tel que "Sao Pok"? Particulièrement à l'époque où vous habitiez… où vous viviez sous le régime des Khmers rouges, est-ce que vous étiez connu sous un autre nom, "Sao Pok"? Parce que, lorsque vous avez dit que votre nom était Sao Van, alias Pok, le nom "Pok" n'est pas au complet. Ce n'est pas un nom complet, c'est simplement un prénom.
Avez-vous jamais utilisé le nom complet de "Sao Pok"?
[09.28.27]
R. J'ai utilisé le nom de Sao Pok en fonction de l'enregistrement de ma date de naissance. Et, pendant le Kampuchéa démocratique

j'étais connu sous ce nom, "Sao Pok"… ou Sao Pot (sic), plutôt. Et ce n'est qu'en 2002, lorsque je suis devenu candidat pour devenir membre du conseil de la commune, que j'ai changé mon nom pour m'appeler Sao Van. Depuis ce jour-là, je suis officiellement connu sous le nom de Sao Van. J'ai également changé le nom sur mon acte de naissance pour prendre le nom de Sao Van.

Q. Je vous remercie.

J'ai à présent une question au sujet des événements qui ont eu lieu dans la commune de Cheang Tong le 30 du 4 (sic) 1971, conformément à la transcription du deuxième (sic) février 2015 - page 18 en khmer, page 20 en anglais et page 23 en français.

La question que j'ai à vous poser est la suivante: comment vous souvenez-vous de la date exacte de cet événement? Parce que vous avez dit… ce jour-là que vous avez été nommé, c'est-à-dire, donc, le 30 avril 1971.

[09.30.23]

R. Oui, Monsieur le Président, je voudrais clarifier cela.

Après 1970, le Kampuchéa a entamé une descente dans le chaos à cause du coup d'État. J'étais le chef de village dans le village de Trapeang Tuek, commune de Cheang Tong, district de Tram Kak, province de Takéo.

Peu après cela, l'Angkar - auquel on faisait référence -, dans le district 105 qui est le district de Tram Kak aujourd'hui, m'a nommé pour faire partie du comité aux côtés de Khoeun, dans la commune de Popel, afin de lancer des services de… afin de

travailler à la propagande. Donc, je faisais partie du comité de la propagande ou de l'éducation pour les gens qui habitaient dans cette commune, dans la province de Takéo.

[09.31.42]

Et le 30, cette… l'Angkar du district 105 m'a donné… l'Angkar m'a promu. C'était pendant la nuit, pour éviter les bombardements aériens. Donc, le 30 de ce mois-là, en 1971, Ta Keav et Ta Nhev m'ont nommé chef de commune de Cheang Tong du front. Et voilà comment cela s'est passé. Voilà comment j'ai été nommé et voilà comment je me souviens exactement des dates.

Q. Je vous remercie.

Et combien de temps êtes-vous resté chef du front de la commune de Cheang Tong?

[09.32.57]

R. J'étais chef du front dans la commune de Cheang Tong entre 1971 et 1975. Ensuite, l'Angkar m'a redéployé au secteur 25.

Q. Et vous souvenez-vous de la date où vous avez été réaffecté au secteur 25? Vous souvenez-vous de la date précise de cette réaffectation?

R. Après la victoire du 17 avril 1975… deux mois après cette date, en fait, le comité de zone m'a réaffecté pour que j'aille vivre au secteur 25. Cependant, je ne me souviens pas de la date.

[09.34.28]

Q. Merci.

Donc, après le 17 avril 1975, après que l'armée de libération

"ait" occupé Phnom Penh, vous avez été affecté à travailler au secteur 25. Mais étiez-vous toujours chef de village de Cheang Tong? Aviez-vous d'autres positions ou d'autres fonctions?

R. À ce moment-là, je n'étais plus chef révolutionnaire de la commune de Cheang Tong. On m'a transféré à la commune de Kien Svay pour être chef de la commune de Kien Svay, secteur 25, en 1976.

[09.35.54]

Q. Vous dites que vous avez été affecté au secteur 25 deux mois après le 17 avril, date de la victoire. Donc, cela mettrait la date à juin ou juillet 1975. Puis, en 76, vous avez été nommé chef de la commune de Kampong Svay à Kien Svay, au secteur 25. Donc, quelle est cette période entre la victoire du 17 avril 1975 et la date à laquelle vous avez été nommé chef d'une commune à Kien Svay? Qu'avez-vous fait entre ces deux dates?

R. Après la date de la victoire du 17 avril 1975 et avant d'être réaffecté au secteur 25, j'habitais dans la commune de Cheang Tong. J'y supervisais la population qui avait été évacuée de Phnom Penh vers la commune de Cheang Tong, et j'ai donc organisé pour eux de vivre dans différentes coopératives dans ces villages. Voilà le rôle que j'avais, à l'époque.

[09.37.36]

Q. Laissez-moi apporter quelques précisions à ce que vous venez de dire, car cela touche des déclarations précédentes. J'aimerais que l'on précise certaines dates, c'est "les" raisons

pour lesquelles je vous pose ces questions ce matin, pour que, justement, nous ayons plus de précisions quant aux dates.

Vous venez de dire que vous avez été nommé au poste de chef de commune à Kien Svay, au secteur 25, et que cette nomination a eu lieu deux mois après la date de libération du 17 avril 1975. Mais vous avez aussi dit qu'on vous a affecté là-bas en 1976. Et vous avez dit qu'après le 17 avril 1975 vous avez travaillé dans la commune de Cheang Tong à organiser les coopératives et… la population qui avait été évacuée des villes, de Phnom Penh et d'autres villes.

Veuillez, je vous prie, faire un effort de mémoire et nous dire combien… pendant combien de temps vous avez travaillé dans la commune de Cheang Tong après le 17 avril 1975.

[09.39.09]

R. Oui, j'aimerais apporter les précisions qui s'imposent.

Après le 17 avril 1975, j'ai fait partie du mouvement dans la commune de Cheang Tong. Et Boeun, qui était une femme et qui était secrétaire de la commune de Cheang Tong… À ce moment-là, l'Angkar ne m'avait pas envoyé au secteur 25, j'étais toujours dans la commune de Cheang Tong. Ma responsabilité était d'organiser les placements des populations dans les coopératives.

[09.40.10]

Q. Pouvez-vous nous décrire la différence entre vos tâches et celles du secrétaire de district, Boeun? Veuillez comparer vos tâches à celles de Yeay Boeun.

13

R. Elle avait pour tâche la supervision générale, et moi j'aidais à la gestion des gens, des personnes dans la commune. Je participais aux tâches, mais elle avait la supervision générale de la commune.

[09.41.07]

Q. Merci.

Vous étiez chef du front dans la commune et vous avez aussi géré la population avec Yeay Boeun, ancienne secrétaire de commune. Pouvez-vous nous expliquer la différence entre le front de la commune et le comité de la commune?

Vous dites que vous avez fait partie du front. Vous avez dit qu'il existait des différences entre les tâches du front de commune et le comité de commune. Quelles étaient ces différences?

R. Le chef du front dans la commune et le chef de la commune avaient à peu près les mêmes tâches. Toutes les… les trois (sic) devaient s'entendre sur les décisions à prendre et les solutions à apporter, après quoi le chef de commune était invité aux… à la réunion pour que l'on… mettre en œuvre ces décisions dans les coopératives.

[09.42.53]

"À" mon esprit, les tâches étaient semblables, et nous travaillions d'après notre conscience et notre responsabilité. Le chef était responsable des tâches générales. L'adjoint, quant à lui, était responsable d'autres tâches.

Q. Je ne comprends pas très bien, donc j'aimerais vous poser

quelques questions de suivi.
Quelles étaient vos tâches dans la commune, à l'époque?
Décrivez-nous les tâches des trois personnes. Faisiez-vous partie du comité de la commune de Cheang Tong de 1971 à 1975, avant d'être transféré au secteur 25 à Kien Svay?
[09.44.05]
R. Comme je vous l'ai dit, le chef de comité avait la responsabilité générale, notamment sur les affaires militaires, économiques et autres tâches organisationnelles. On invitait le chef à recevoir les décisions, et ces décisions étaient ensuite diffusées chez les subordonnés. Donc, après l'accord général, les secrétaires et membres permanents étaient invités à la réunion pour recevoir les instructions du district. Par la suite, on invitait les autorités de village à la réunion pour qu'elles soient tenues informées des instructions émanant de l'échelon supérieur pour mise en œuvre dans les coopératives.
[09.45.18]
Q. Vous ne me donnez pas les détails que je cherche à obtenir. Au comité de commune, étiez-vous un chef ou un adjoint ou un membre du comité de commune? Car il semble y avoir deux structures différentes. Vous avez dit que vous étiez responsable des tâches du front; est-ce bien le cas?
R. J'étais chef du front de Cheang Tong. En 1972 et 1973, il existait un Parti communiste du Kampuchéa. Ce PCK… le "CPK" a donné son aide au front, à l'arrière. Donc, ce que j'ai fait,

c'était de mettre en œuvre les décisions de la partie… de la branche du Parti dans la commune.

En fait, Monsieur le Président, je ne comprends pas bien votre question. Ce que je vous dis là… j'étais en train de vous décrire les tâches du comité de commune.

[09.47.05]

Q. D'accord. Qui a choisi de vous transférer de la commune de Cheang Tong à Kien Svay, au secteur 25?

R. À l'époque, je ne savais pas qui m'a réaffecté. Quand je suis arrivé au secteur 25, je suis arrivé avec deux… trois ou quatre autres personnes. C'est Yeay Khom, la fille de Ta Mok, qui m'a présenté… qui était secrétaire de Tram Kak; c'est elle qui m'a affecté à aller travailler au secteur 25.

Q. Merci. Savez-vous pourquoi Yeay Khom vous a fait transférer de la commune de Cheang Tong à Kien Svay, au secteur 25? Vous a-t-on expliqué les motifs de ce transfert?

[09.48.45]

R. On ne m'a pas donné les motifs de mon transfert. Mais après mon transfert, j'étais à Kantuot (phon.), qui est aujourd'hui dans le district de Kandal (sic), là où travaillait Ta Mok.

Et, comme je l'ai dit, j'ai passé la nuit là-bas, et Ta Mok a dit: "Vous tous, camarades, vous devez aller travailler au secteur 25 dans le district de Kien Svay", car ce district faisait maintenant partie de la zone Sud-Ouest. Donc, Ta Mok nous a demandé à tous d'aller travailler dans ce district et dans ce

secteur.

[09.49.52]

Q. Merci.

Une fois de plus, j'aimerais vous préciser la question que je vous ai posée. Vous êtes arrivé à Kien Svay, au secteur 25. Moi, ce que je voulais savoir, c'est quand vous êtes arrivé au secteur 25, à Kien Svay.

R. Eh bien, d'après mes souvenirs, c'était en 1976. C'est là que j'ai commencé à travailler à Kien Svay. Et j'y ai passé un an.

Q. J'aimerais vous poser des questions au sujet de la réunion où il a été discuté d'une politique relative au traitement des responsables du régime de Lon Nol.

Vous avez participé à une réunion où des cadres ont donné des instructions. Donc, avez-vous jamais participé à une réunion qui aurait eu lieu à Phnum Trael?

R. Monsieur le Président, j'ai participé à une réunion à Phnum Trael.

[09.51.53]

Q. Où était-ce exactement? Cette réunion a-t-elle eu lieu dans un auditorium, une salle? Pouvez-vous nous décrire, en fait, l'endroit où cette réunion a eu lieu à Phnum Trael?

R. Au sujet de la réunion à Phnum Trael, j'étais surpris: en fait, ça semblait être dans une maison. Le district a convoqué les camarades de la province et aussi les forces militaires de la province à participer à une réunion à Phnum Trael.

17

Il n'y avait pas d'auditorium ou de grande salle. Cette réunion a eu lieu sur la montagne même. La réunion a duré une journée. Puis, la réunion était terminée, nous sommes retournés à nos lieux de travail respectifs.

[09.53.13]

Q. Monsieur le témoin, connaissez-vous quelqu'un du nom de Moeng Vet à l'époque où vous étiez dans la commune de Cheang Tong?

R. Permettez-moi d'informer la Cour: je ne connaissais pas quelqu'un du nom de Moeng Vet.

Q. Moeng Vet a donné un entretien au CD-Cam. Pour référence, le document porte la cote E3/9647 - ERN en khmer: 00975721; en anglais: 00992985; et en français: 00996561.

Dans sa discussion, Moeng Vet parle en aparté de cette réunion à Phnum Trael… ou, plutôt, parle de l'endroit de Phnum Trael. Il a dit:

"La pagode de Phnom (sic) Trael, à Tani, était un bureau que l'on appelait l'auditorium régional."

Et donc, est-ce là l'endroit que vous nous décrivez, à Phnum Trael, ou était-ce un autre endroit?

[09.54.49]

R. Le lieu où je suis allé pour la réunion était connu sous le nom de Phnum Trael. Je ne connaissais pas cet endroit avant; c'est quand on m'y a convoqué que je l'ai connu.

Pendant la réunion, Ta Chay (phon.) a parlé de sa biographie. Il a dit qu'il était dans le mouvement révolutionnaire. Il a fait

l'allocution de bienvenue, il a parlé du transport de provisions sous le mouvement, et il a parlé aussi des difficultés qu'il avait éprouvées. À l'époque, il a dit qu'il ne s'attendait même pas à la victoire. Donc, voilà le résumé de ses remarques.

Q. Et quel était son poste, au district 105?

R. Il travaillait dans le district, mais il n'était pas le secrétaire ni l'adjoint ou même "le" membre du comité de district. Il s'occupait des unités de production du district 105.

[09.56.41]

Q. Et, d'après vos souvenirs, qui vous a convoqué à une réunion à Phnum Trael?

R. C'était le messager qui m'a remis la lettre de convocation. La lettre provenait du district qui le remettait au secteur, puis à la commune… du secteur au district à la commune.

Q. Et dans quel secteur se retrouvait… Phnum Trael se trouvait dans quel secteur?

R. District 106, secteur 13. Aujourd'hui, c'est Kampot… la province de Kampot.

[09.57.55]

Q. Et comment vous êtes-vous rendu à Phnum Trael? À pied? Avez-vous pris une moto ou un autre moyen de transport?

R. J'étais à pied, à cette époque-là. J'ai été convoqué à une réunion au district 106 avec d'autres personnes. Nous étions nombreux, nous provenions de dix communes, donc "un" ou deux personnes de chaque commune. Le chef et l'adjoint

m'accompagnaient. Nous avons passé la nuit… nous avons fait une pause pour la nuit pendant le trajet.

Je ne savais pas où était Phnum Trael, à l'époque. J'ai simplement suivi les autres jusqu'à notre destination. Quand je suis arrivé, je me suis joint au groupe et j'ai écouté les discours et les instructions que les intervenants nous donnaient.

[09.59.18]

Q. Et, d'après vos souvenirs, quand cette réunion a-t-elle eu lieu? Pouvez-vous nous expliquer… pouvez-vous nous aider avec les dates?

R. D'après mes souvenirs, c'était après le 17 avril 1975, le jour de la victoire, mais je ne peux pas vous donner la date et le mois précis. C'était un ou deux mois après la libération. C'est à ce moment-là que les cadres ont été invités… convoqués à la réunion.

La réunion visait à donner des instructions aux cadres de se tenir prêts à gérer la situation des gens.

[10.00.24]

Q. Combien de personnes étaient présentes à cette réunion, et quels étaient leurs postes? Quel échelon représentaient-ils?

R. Il y avait des centaines de participants. Le chef de commune, les chefs de groupes de 100 membres et les chefs de groupes de 50 membres étaient invités à cette réunion. Les chefs d'unité étaient eux aussi conviés à la réunion.

Q. Pourriez-vous dire à la Chambre qui présidait la réunion à ce

moment-là?
R. Bong Saom était l'orateur, l'intervenant. Il venait du secteur 13. Et je ne me souviens pas de qui d'autre est intervenu.
Q. Et qu'en est-il de Ta Mok? Est-ce que Ta Mok était présent à la réunion?
R. Ta Mok n'était pas là à la réunion.
[10.02.28]
Q. Merci.
Vous avez dit à la Chambre, déjà, qui présidait la réunion, et vous avez dit à la Chambre que Ta Chay (phon.) était présent. À cette époque, il a parlé de son expérience dans le mouvement tandis qu'il appuyait les soldats sur le front, et Ta Chay (phon.) a dit qu'il ne s'attendait pas à ce que soit remportée la victoire.
Ta Saom, d'après ce que vous avez dit, était le secrétaire du secteur 13; il était là-bas et il présidait également la réunion. J'aimerais à présent vous interroger au sujet de la teneur de cette réunion. Qu'est-ce qui a été discuté au cours de la réunion à Phnum Trael?
[10.03.36]
R. Permettez-moi de répondre à cette question. À cette époque-là, le camarade Saom a discuté des solutions à apporter aux conditions de vie des gens, puisque la guerre était terminée. Nous devions reconnaître notre grande victoire et, tant pour les anciens que les nouveaux… le Peuple ancien que le Peuple nouveau

- c'est les mots qu'il a utilisés -, nous devions avoir une perception plus large de ces gens pour maintenir la solidarité entre le Peuple ancien et le Peuple nouveau.

[10.04.19]

Il a également insisté sur le fait que, pour les soldats qui travaillaient et qui avaient comme rang sous-lieutenant… et jusqu'à colonel, il ne fallait pas les toucher, il ne fallait pas les maltraiter. Et il a insisté sur ce point, sur le point selon lequel ces… les soldats de ces rangs avaient parmi nous des membres de leurs familles qui vivaient et qui avaient contribué au mouvement pour libérer le pays. C'est pour cette raison que nous devions maintenir cette force. Et nous, cadres, devions nous en souvenir et devions mettre en œuvre efficacement cette instruction dans chacune de nos bases respectives.

Voilà ce sur quoi il a insisté, c'est pourquoi je m'en souviens assez bien. Et c'est ce que j'ai essayé de mettre en œuvre, à l'époque.

[10.05.44]

Q. Et mis à part Ta Saom, secrétaire du secteur 13 qui a… qui est intervenu pendant l'exposé devant les cadres qui étaient sous sa… qui étaient placés sous lui, c'est-à-dire venant de tous les niveaux, de la commune et du district, y avait-il d'autres intervenants, d'autres orateurs? Puisque vous avez dit que la réunion avait duré toute une journée, y avait-il d'autres personnes qui sont intervenues et qui ont parlé d'autres sujets?

R. Non, il n'y a pas eu d'autre orateur. Et après l'exposé du camarade Saom, Ta Chay (phon.) a conversé avec nous. Ta Chay (phon.) était amical. Il a parlé de son expérience dans le mouvement de la résistance, il a parlé des mouvements ouverts et des mouvements couverts qui avaient permis d'obtenir la victoire. Donc, nous, en tant que cadres, nous écoutions son expérience attentivement.

La réunion a duré toute la journée, c'est-à-dire tout le matin et en partie l'après-midi. Et, après cela, il nous a fallu rentrer à pied.

[10.07.18]

Q. Je vous remercie de cette réponse détaillée.

Vous avez dit qu'une instruction avait été donnée qui consistait à ne pas maltraiter les anciens soldats de Lon Nol ayant pour grade sous-lieutenant à colonel.

J'ai pour vous les questions suivantes.

En ce qui concerne l'instruction ou la politique qui était appliquée à l'encontre des soldats de Lon Nol, est-ce qu'on a parlé également des fonctionnaires, des anciens fonctionnaires de Lon Nol, mis à part les militaires?

[10.08.19]

R. Il a parlé des anciens soldats de Lon Nol et policiers de Lon Nol. Il n'a pas parlé des fonctionnaires. Cependant, il a dit qu'il fallait avoir une perception plus large de ce qu'étaient le Peuple nouveau et le Peuple ancien, et que nous devions trouver

une solution dans les masses, il se pouvait qu'ils manquent de tout, qu'ils manquent de nourriture et qu'ils manquent de médicaments, et que donc il nous fallait résoudre des situations pratiques. C'est pour cette raison… il fallait être humble vis-à-vis des masses et il fallait résoudre ces problèmes. Voilà ce sur quoi il a mis l'accent pendant son exposé. Et, à vrai dire, il a répété ces éléments.

[10.09.25]

Q. Je vous remercie, Monsieur Sao Van, de votre explication détaillée.

Je souhaite à présent vous renvoyer à votre entretien avec le CD-Cam en 2011 afin de mieux le comprendre.

Vous avez été interrogé par le CD-Cam. Le document est E3/9118 - ERN en khmer: 00957793 à 94; ERN en anglais: 01098761. Vous avez dit la chose suivante… Je m'excuse, mais je n'ai pas l'ERN en français.

Vous vous avez dit - et je vous cite:

"À la montagne de Phnom Trae (sic), Ta Mok a annoncé que les soldats ayant les rangs de colonel et supérieur ne seraient pas tués. Cependant, il n'a pas dit cela immédiatement après la libération. Cela… cette déclaration était peut-être en mars, avril ou mai. C'était environ un mois après la libération. Après cela, Ta Saom, le comité de secteur, a rassemblé tous les cadres, y compris les officiers de hauts rangs, pour aller étudier à la montagne de Phnom Trae (sic). Il a été annoncé que les soldats

ayant les rangs de colonel et supérieur seraient absolument épargnés. C'était la ligne politique exacte à l'époque."
[10.11.23]
Un petit peu plus tard, dans le même document, c'est-à-dire E3/9118 - ERN en khmer: 00957819; en anglais: 01098778 - vous dites:
"Ce qu'il s'est passé pendant le régime, c'était différent de ce qui est mentionné dans les documents et de ce que Ta Mok a dit. Après la fin de la guerre, les cadres ont participé à une… à des réunions à la montagne de Phnom Trel (sic), et Ta 15 en a parlé. Ta Saom était l'un des membres du secteur. Cependant, on lui a retiré ses droits parce que c'était une personne éduquée, instruite. Ils ont dit que rien n'arriverait aux anciens colonels ni à ceux qui avaient des rangs supérieurs. Tous les cadres ont entendu qu'il ne fallait pas surveiller ces personnes, qu'il ne fallait pas garder l'œil sur ces personnes."
[10.12.40]
Il y a peut-être des erreurs de transcription ou des erreurs de transcription (sic).
Pourriez-vous dire à la Chambre si vous faites référence à la même… au même endroit, c'est-à-dire la montagne de Phnum Trael? Parce que vous avez fait état de deux noms différents: il y a "Phnom Trae" (sic) et il y a "Phnom Trel" (sic). Alors, est-ce que ces deux endroits font référence à un seul et même endroit et c'est un problème de traduction?

[10.13.21]
R. Permettez-moi de vous répondre. J'ai entendu l'extrait des déclarations et je voudrais clarifier la chose suivante. Moi, je faisais référence à la Montagne de Phnum Trael et à la déclaration qui a été faite par Ta Saom à la montagne de Phnum Trael au sujet des rangs des soldats et… à partir de colonel et au-dessus. Ça n'était pas Ta Mok qui a parlé des soldats gradés.
Q. Vous avez été interrogé par le CD-Cam, le personnel du CD-Cam - c'était en 2011 -, et vous avez dit à cette occasion que c'est Ta Mok qui avait fait cette annonce et que c'était à la montagne de Phnom Trae (sic). Donc, est-ce qu'il y a eu une réunion séparée, une réunion distincte à un autre endroit avec Ta Mok?
[10.14.24]
R. Je puis répondre avec grand plaisir.
J'ai entendu Ta Mok lorsqu'il participait à la conférence annuelle, lorsque nous faisions encore partie du mouvement de la résistance, et c'était fin 1973 ou début 1974.
Pendant la réunion, il a dit aux cadres au niveau du… de la province, du village, de la commune, du district et du secteur que tous ces cadres-là n'avaient pas l'autorité leur permettant de tuer qui que ce soit. Les décisions de vie et de mort devaient être prises au niveau de la zone et du Centre. Donc, les gens au niveau du secteur, du district ou de la commune n'avaient pas l'autorité leur permettant cela.
[10.15.28]

Il s'est également tourné vers Ta Saom et Ta Muth, qui était au niveau de la province, pour leur dire qu'ils ne devaient pas agir de façon à faire peur ou à effrayer leurs subordonnés, parce que les gens faisaient partie du mouvement pour libérer le pays des griffes de l'ennemi.

Voilà ce qui a été dit par Ta Mok pendant la conférence annuelle. Ce n'était donc pas à la montagne de Phnum Trael.

[10.16.07]

Q. Je vous remercie.

Permettez-moi donc de clarifier ce que vous venez de dire. En ce qui concerne la réunion à la montagne de Phnum Trael, pendant laquelle vous avez dit que Ta Saom avait dit que… avait parlé des gradés à partir du grade de colonel… Mais je me réfère à la transcription, et la transcription, on parle… dans cette transcription spécifique vous parlez des rangs de colonel et supérieur - donc ça peut être généraux -, et on a dit qu'il fallait… il ne fallait pas les tuer et qu'il ne fallait pas y toucher.

Mais, dans votre déclaration précédente, vous avez parlé de sous-lieutenant jusqu'à colonel. Pourriez-vous donc clarifier ces deux catégories de militaires? Est-ce que c'était de colonel et au-dessus, ou colonel et en-dessous?

R. C'est ce que j'ai dit au cours de mon entretien. Les rangs de… à partir de colonel et au-dessus.

[10.17.39]

Q. Et la déclaration que vous avez faite est donc exacte; est-ce que c'est à partir du rang de colonel et au-dessus qu'il ne fallait pas les toucher ou est-ce que c'était à partir de colonel et les rangs subalternes à colonel… les grades subalternes à colonel?

R. Alors, j'essaie de me souvenir. Et l'instruction, c'était: colonels et subalternes, et rangs inférieurs.

M. LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie, Monsieur le témoin.

Nous allons à présent observer la pause.

Nous reprendrons à 10h40.

Huissier d'audience, veuillez vous occuper du témoin pendant la pause. Ramenez-le dans le prétoire à 10h40.

Suspension de l'audience.

(suspension de l'audience:10h18)

(Reprise de l'audience: 10h43)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir. Reprise de l'audience.

Je vais maintenant reprendre mon interrogatoire.

Q. Monsieur Sao Van, la prochaine question que j'aimerais vous poser porte sur les anciens soldats de Lon Nol portant le rang de colonel et supérieur. Ont-ils été maltraités? Ont-ils été pris pour cibles après la déclaration du secrétaire du secteur 13? Donc, après la victoire d'avril 1975… ou, plutôt, entre le moment où… entre la date de la victoire et l'instruction, y a-t-il eu

des mauvais traitements pour les gens de rang de colonel et supérieur?

M. SAO VAN:

R. Je n'ai pas été témoin de cela. Je n'ai pas vu qu'on les ait maltraités. Il n'y a pas eu de tels incidents dans la commune de Cheang Tong.

[10.44.58]

Q. Et qu'en est-il des anciens soldats de Lon Nol qui avaient un rang inférieur à celui de colonel? Après le 17 avril 1975, ont-ils été maltraités? Ont-ils été tués?

R. Permettez-moi d'informer la Cour à ce sujet. Au sujet de l'instruction, il y avait des soldats à la pagode de Champa; ces soldats ont été rassemblés.

Q. Merci. Et j'ai une question qui ressemble à la précédente. Donc, d'après vos souvenirs et d'après ce que vous avez observé, car vous avez dit avoir exécuté des tâches dans le commune de Cheang Tong, par la suite vous êtes allé travailler au secteur 25, à Kien Svay, dans la commune de Kampong Svay; vous avez occupé ce poste, à Kien Svay, pendant longtemps…

Donc, au sujet de la politique relative aux anciens soldats de Lon Nol ayant un grade de colonel et inférieur, qu'avez-vous observé quant au traitement des soldats du grade de colonel et inférieur et les soldats au-dessus du grade de colonel? Donc, y avait-il des politiques visant à arrêter et maltraiter ces anciens soldats de Lon Nol?

R. À mon arrivée à la commune de Kampong Svay, d'après les rapports que j'ai reçus, certains anciens soldats qui avaient le rang de colonel avaient déjà été envoyés avant mon arrivée. Et, à l'époque, je ne savais pas où ils avaient été envoyés.
[10.47.59]
Q. Quand on vous en a fait part, savez-vous combien ont été envoyés à Kien Svay… envoyés de Kien Svay?
R. Je ne sais pas combien ont été envoyés depuis Kien Svay.
Q. Merci.
Que voulez-vous dire quand vous dites que ce qui s'est passé sous le régime est différent de ce que les documents disent et de ce que Ta Mok a dit?
J'ai déjà apporté avec vous quelques précisions relatives à la déclaration de Ta Mok au sujet de ne pas faire de mal à certains… aux anciens soldats occupant un certain grade.
Pouvez-vous donc nous dire ce que vous vouliez dire quand vous avez dit que ce qui arrivait sous le régime est différent de ce qu'il y a dans les documents et différent de ce qu'a dit Ta Mok?
[10.49.18]
R. À propos de ma déclaration que l'on retrouve dans le document du CD-Cam, après l'allocution de Ta Mok, les instructions de Ta Mok, j'ai reçu un document à la fin de… fin 1977, mi-78. Dans ce document, il y avait des catégories de gens qui étaient de plein droit, les candidats de plein droit, et les "Confiés", les gens "confiés".

Il y avait un endroit du nom de Krang Ta Chan. À cet endroit, j'ai vu des ossements et des crânes. J'ai dit à la personne qui m'avait interviewé ce que j'ai vu quand je suis arrivé à Krang Ta Chan. Et donc, ce que j'ai dit était différent de ce qu'a dit Ta Mok.

[10.50.48]

Q. Après la réunion à Phnum Trael, comment les instructions qu'avait données Ta Saom ont-elles été mises en œuvre?

R. Quand je suis rentré à ma base, j'ai diffusé les instructions aux chefs de village. Et, à mon arrivée à Kien Svay, j'ai aussi diffusé ces instructions à mes subordonnés.

Q. Merci.

Je voudrais maintenant parler d'un autre sujet, au sujet d'un autre endroit, d'une autre réunion. Je parle ici du chef-lieu de la province de Takéo et de la réunion qui y a eu lieu.

Avez-vous jamais participé à une réunion à Takéo au cours de laquelle l'on a donné des instructions au sujet de la façon de traiter les anciens fonctionnaires de Lon Nol après la victoire du 17 avril?

[10.52.31]

R. Après le 17 avril 1975, il y a eu une réunion à Takéo. J'ai participé à cette réunion. La même personne, Saom, a donné une présentation. Il s'agissait de donner des conseils en matière de production et de mobilisation des masses. Il n'y a pas eu mention du traitement des anciens fonctionnaires et soldats de Lon Nol.

Avant cela, des instructions avaient déjà été diffusées sur le traitement des soldats et fonctionnaires de Lon Nol. Donc, une fois de plus, on n'a pas parlé de ce sujet lors de la réunion à Takéo.

[10.53.39]

Q. Donc, quelle réunion a eu lieu en premier? La réunion de Phnum Trael ou celle de Takéo?

R. La réunion à Phnum Trael a eu lieu en premier. C'était au secteur 13. Il y a eu une autre réunion, par la suite, dans le chef-lieu de la province de Takéo, après que j'ai été réaffecté à Kampong Svay, Kien Svay, secteur 25. Ta Mok m'a convoqué à cette réunion à Takéo. Il y avait des cadres de Takéo et aussi des cadres du secteur 13 à cette réunion à Takéo.

Q. Pouvez-vous nous dire exactement où cette réunion a eu lieu à Takéo? Comme vous l'avez dit, cette réunion à Takéo, c'est Ta Mok qui l'a présidée - cette réunion au cours de laquelle des cadres de la zone Sud-Ouest et des communes ont participé.

R. La réunion a eu lieu à Phsar Chas, au vieux marché. C'était un marché de poissons. La réunion a eu lieu à l'intérieur du marché. Les soldats et cadres des communes et des districts 25, de Kampot et du secteur 13 ont été convoqués à cette réunion.

[10.55.48]

Q. Merci.

Comment vous êtes-vous rendu à cette réunion à Takéo? Car, de Kien Svay à Takéo, c'est assez loin. Combien de temps cela vous

a-t-il pris pour venir jusqu'à Takéo?
R. Nous avons pris un véhicule pour aller à Takéo… ou des véhicules. Et la réunion a duré trois jours… nous étions à la réunion pendant trois jours [se reprend l'interprète].
Q. Quand cette réunion a-t-elle eu lieu? Vous avez déjà dit que la réunion à Takéo s'est tenue après celle de Phnum Trael. Donc, en quelle année, en quel mois, quel jour cette réunion a-t-elle eu lieu à Takéo?
R. À propos de cette réunion à Takéo, elle a eu lieu en 1976. Peut-être était-ce après le Nouvel An khmer, en juin ou en juillet de l'année 1976. Des soldats et des cadres des communes et des districts et des différents bureaux ont tous participé à cette réunion de trois jours.
[10.57.40]
Q. Merci.
Vous avez dit à la Cour que cette réunion a eu lieu à l'intérieur du marché. Qui a présidé cette réunion? Quels hauts dirigeants ont présidé la réunion?
R. C'est Ta Bit et Ta Saom, des militaires, qui ont présidé cette réunion. Ta Mok était là. Et, après cette réunion de trois jours, on a discuté des moyens de vie. Comme je l'ai dit, Ta Mok était à la réunion, mais il était simplement là pour écouter.
[10.59.12]
Q. Vous avez dit que des cadres des communes, des districts et aussi de Srae Ambel ont participé à la réunion. Pouvez-vous nous

donner une estimation du nombre de participants à la réunion?
R. 300 personnes environ ont participé - ils venaient du niveau du régiment et du bataillon - et des membres des unités de 100 membres et des unités de 50 membres. Les unités de production de Srae Ambel ont aussi été convoquées à la réunion. Et, au total, il y avait environ 300 participants.
Q. Vous avez parlé à la Chambre du sujet précédent en partie, mais j'aimerais clarifier une chose avec vous au sujet de la question principale abordée pendant la réunion de trois jours. Quels étaient les principaux thèmes abordés pendant la réunion de trois jours dans la province de Takéo?
[11.00.56]
R. Dans mon souvenir, les exposés parlaient de la fin de la guerre et de l'élargissement de la révolution démocratique, du renforcement de cette révolution. Il était dit que le moment était venu de se tourner vers la révolution sociale, et on nous a dit qu'il fallait promouvoir la production agricole afin d'atteindre 3 tonnes par hectare pour pouvoir défendre notre pays.
Voilà le contenu des discussions à cette époque.
[11.01.59]
Q. Vous avez déjà parlé à la Chambre du traitement des anciens soldats et fonctionnaires de Lon Nol, qui n'a pas été abordé pendant la réunion de Takéo. Or, il y a un certain nombre de témoins qui ont dit que, lors de la réunion dans la ville de

Takéo, il y a eu une discussion au sujet des anciens soldats et fonctionnaires de Lon Nol.

J'aimerais donc clarifier avec vous, à nouveau, cette politique. Est-ce que la politique a été abordée pendant la réunion de Takéo, la politique portant sur les fonctionnaires et les soldats de Lon Nol? Et quelles étaient les stratégies et les approches que l'on a demandé d'appliquer vis-à-vis des anciens fonctionnaires et soldats de Lon Nol? Comme vous l'avez dit, la réunion a eu lieu dans la ville de Takéo, fin 76.

[11.03.05]

R. J'essaie de me souvenir de ce qu'il s'est passé et de la teneur de la réunion à cette époque.

C'était soit Ta Mok, soit Ta Saom qui a parlé des soldats. Il nous a dit à nous tous, les camarades, que nous devions reconnaître qu'après la victoire il fallait faire confiance au peuple, à la population, et si nous étions vaincus il fallait également nous fier et faire confiance à la population.

Il a insisté là-dessus. Il a dit que pour nous, les cadres, il était important de reconnaître les masses. Et cela ne concernait pas seulement les gens qui étaient à la base, mais concernait aussi les soldats qui étaient dans les régions. Donc, en notre capacité de cadres à l'intérieur des unités, des sections, bataillons, compagnies et régiments, il nous fallait éliminer nos egos et il nous fallait être absolus quant à notre position.

[11.04.45]

Et en ce qui concerne les paysans et les cadres à la base, nous devions tous avoir une vision large et ne pas établir de distinction entre les gens du 18-Avril… du 17-Avril ou le Peuple ancien et le Peuple nouveau. Il fallait rassembler tous les peuples pour participer à la production de riz pour édifier le pays, pour défendre le pays. Ainsi, nous serions en mesure de défendre notre indépendance, notre souveraineté et notre nation.

[11.05.46]

Q. Et mis à part cette réunion dont vous dites qu'elle a eu lieu en juin ou en juillet 1976, avez-vous jamais participé à une quelconque autre réunion qui aurait eu lieu dans la province de Takéo et dont Ta Mok aurait été le président? Mis à part celle dont vous avez dit qu'elle s'est tenue en juin ou juillet 1976, réunion à laquelle intervenait Ta Mok - et il y avait Saom qui a fait un exposé -, avez-vous participé, donc, à une autre réunion avec beaucoup de participants, et des participants venant des trois secteurs de la zone Sud-Ouest, au cours de laquelle des politiques étaient diffusées?

R. C'est la seule réunion à laquelle j'ai personnellement participé dans la province de Takéo. Il n'y a pas eu d'autre réunion à laquelle j'ai participé.

[11.07.18]

Q. En 2013, un enquêteur du Bureau des co-juges d'instruction vous a interrogé. Le document est le document E3/9455 - l'ERN en khmer est: 00893277; et en anglais: 00901570. Je n'ai pas le

numéro en français.
Dans cette audition, vous dites - réponse numéro 9:
"Après 1975, il y a eu une autre réunion dans la ville provinciale de Takéo en la présence de Ta Mok et de Saom, qui était dans le comité du secteur 13. Ils ont annoncé que les soldats ayant… qu'il ne fallait pas toucher aux soldats ayant les grades de sous-lieutenant à colonel."
[11.08.10]
Vous souvenez-vous de cette réunion? Ce que vous nous avez dit un peu plus tôt est assez vaste; vous êtes… ou est assez général. Vous êtes beaucoup plus spécifique dans votre entretien de… dans votre audition de 2013. Vous avez dit que Saom, le comité du secteur 13, a donné l'instruction… a fait l'annonce selon laquelle il ne fallait pas toucher aux soldats ayant les grades de sous-lieutenant à colonel, ce qui est tout à fait cohérent par rapport aux instructions qu'il a données à la montagne de Phnum Trael. Vous en souvenez-vous? Pouvez-vous essayer de vous en souvenir?
R. En ce qui concerne son exposé, c'est mon souvenir, mais je n'émets aucune objection par rapport à l'extrait que vous m'avez lu. Peut-être que je ne me souviens pas de cela spécifiquement. Mais lorsque j'ai été convoqué à une réunion dans la ville de Takéo, j'étais déjà à Kien Svay, et j'ai entendu les instructions de Bong Saom lorsque la réunion s'est tenue à Phnum Trael.
[11.09.59]

Q. Pourriez-vous dire à la Chambre comment il se fait que vous vous souveniez de ces instructions spécifiques selon lesquelles il ne fallait pas toucher aux soldats ayant les grades de sous-lieutenant à colonel, puisque c'est une instruction… c'est une instruction qui venait de Saom? Quelles sont les raisons qui font que vous vous souveniez de cette instruction aussi clairement, plus que du reste de la réunion?

R. J'avais mon propre point de vue sur la solidarité au sein du Front uni. Et j'ai pu observer, à l'époque, alors que le pays n'était pas entièrement libéré, qu'il y avait des contradictions entre ceux qui étaient dans les zones libérées et ceux qui n'y étaient pas.

Il y avait des paysans qui étaient catégorisés en plusieurs groupes: les pauvres, la classe moyenne et les riches. Moi, je faisais partie de la masse.

[11.11.19]

Après la révolution populaire, j'ai remarqué la solidarité entre tous ces gens qui ont uni leurs forces pour vaincre la guerre, et cela m'a réjoui. Cette unité en tant que nation m'a réjoui. Et c'est ce qui m'a rappelé l'instruction selon laquelle les soldats de sous-lieutenant à colonel ne devaient pas être maltraités, parce que ces soldats avaient également des membres de la famille qui étaient avec nous, qui étaient avec le mouvement, qui étaient avec le Front et qui faisaient partie de la révolution. Voilà la raison pour laquelle je me suis souvenu aussi clairement de cette

phrase. J'étais tellement heureux d'entendre cette déclaration qui a été faite par Saom.

[11.12.21]

Q. Merci, Monsieur le témoin.

Et qu'en est-il des fonctionnaires de Lon Nol? Est-ce que, pendant la réunion de juin, juillet 1976, on a mentionné ces personnes? Est-ce qu'il y avait une politique concernant le traitement de ces personnes?

R. J'aimerais vous répondre au sujet de ce qu'il s'est passé ou des événements de 1976. Permettez-moi de m'excuser si ma réponse déborde de votre question.

J'étais, en 1976, à Kien Svay. J'étais le chef de commune à Kampong Svay. Et je me souviens que Chea, le comité de secteur 25, m'a dit deux phrases dont je me souviens encore aujourd'hui, parce que ces deux phrases m'ont laissé perplexe et je voulais comprendre.

[11.13.52]

Il y avait les "tout nouveaux" et il y avait "l'amitié spéciale" ou la "solidarité spéciale", donc, deux expressions qui m'ont été dites et qui m'ont laissé perplexe.

Il y avait d'abord les "tout nouveaux". Chea, le comité de secteur 25, nous a donné son point de vue à ce propos à l'occasion de la conférence annuelle qui s'est tenue… qui se tenait dans le secteur 25. Il a dit:

"Dans le cadre de la révolution populaire, la flamme de la guerre

au Cambodge s'est éteinte. Cependant, les cendres sont encore chaudes."

Et, à l'époque, le navire américain Mayaguez a pénétré dans les eaux territoriales du Cambodge et les Américains ont largué des bombes à Siem Reap, qui ont détruit… qui ont coûté la vie aux enfants… à des enfants, à des enfants du Kampuchéa. Nous avons conclu que les États-Unis voulaient renforcer le reste de "ses" forces au Kampuchéa.

[11.15.46]

Et autre chose pour laquelle j'aurais besoin d'une réponse claire… ou j'avais besoin d'une réponse claire, c'est le deuxième élément, c'est ce qui s'appelait l'"amitié spéciale" ou la solidarité spéciale". Il a dit que le Parti avait été face à un autre défi, c'est-à-dire que, en dépit de la victoire d'avril 1975, le Vietnam avait libéré Prey Nokor le 30 avril, et nous avions la position d'indépendance. Donc, à ce moment-là, il a fallu comprendre qu'il voulait une relation spéciale ou une "solidarité spéciale", c'est-à-dire que l'on n'aurait plus qu'un seul pays avec un seul peuple et sans frontières.

[11.16.51]

Mais, après avoir entendu ces mots, j'avais besoin encore d'autres réponses. Je voulais savoir ce qu'il allait se passer. Je voulais savoir qui allait marcher sur les pieds de qui. Et il a dit que nous étions à un tournant, à un moment clé auquel la révolution populaire se terminait, et que maintenant il nous

fallait nous mobiliser dans la révolution socialiste pour défendre et pour édifier le pays afin que tous les cadres et tous les camarades puissent avoir une vision plus large et ne fassent plus la différence entre les anciennes forces et les nouvelles forces, puisqu'à présent nous habitions tous ensemble. Il nous fallait renforcer notre solidarité pour rassembler, unir toutes les forces afin de se mobiliser dans la production. C'était notre objectif, construire le pays et défendre le pays en construisant la production et en produisant 3 tonnes de riz par hectare. Voilà mon souvenir du contenu de cette réunion. Et, à ce moment-là, j'étais secrétaire de la commune de Kampong Svay lorsque j'ai participé à la réunion.

[11.18.38]

Q. Ce sera ma dernière question au sujet de ce thème. Aviez-vous des membres de votre famille qui faisaient partie des anciens fonctionnaires ou soldats de Lon Nol, et quel était le grade?

R. Sao Sum, c'était un frère. J'avais un frère, Sao Sum. Nous venions d'une famille paysanne pauvre. Mon frère aîné est venu travailler en tant qu'ouvrier à Phnom Penh. Il travaillait à Chin Tan (phon.) dans une fabrique de chaussures, une usine de chaussures, et il habitait dans le quartier 6. Et il y avait eu une élection de commune pour ce quartier 6, et mon frère aîné s'est présenté. Et le chef de quartier était So Phim. Et mon frère aîné a été élu troisième sur la liste. C'était sous le régime de Sihanouk. Et il a gardé ce poste pendant le régime de

Lon Nol jusqu'à la fin de la guerre.

[11.20.27]

Q. Et où habitait-il après le 17 avril 1975, votre frère aîné Sao Sum?

R. Après la fin de la guerre, en 1975, il a dit qu'il a été transféré au nord, c'est-à-dire dans la province de Kampong Thom. Deux mois plus tard, il a fait le voyage pour rentrer dans notre village natal dans la commune de Cheang Tong, et il habite dans la commune de Roka Knong, dans la province de Takéo, aujourd'hui.

Q. Après le retour de votre frère dans la province de Takéo, que lui est-il arrivé? Je parle de la période du Kampuchéa démocratique, lorsqu'il est revenu dans la commune de Cheang Tong. Que lui est-il arrivé?

[11.21.46]

R. Après son retour dans la commune de Cheang Tong, il s'est rendu dans notre maison, mais je ne l'ai pas vu à ce moment-là. Le chef de village l'a envoyé au district parce qu'ils avaient appris qu'il était… qu'il venait de Phnom Penh et que c'était un ancien fonctionnaire. Donc, on l'a envoyé, dans le secteur 24, habiter dans un endroit pour la rééducation. Je suis allé le voir une fois avant d'être transféré à Kien Svay.

[11.22.57]

Q. Qu'avez-vous fait pour aider votre frère aîné afin qu'il survive? Avez-vous demandé de l'aide à quelqu'un pour l'aider afin qu'il soit libéré du centre de rééducation?

R. Bien sûr. J'avais toujours un attachement familial envers mon frère aîné et j'ai été choqué lorsqu'il a été envoyé au centre. Ainsi, je suis allé voir Yeay Khom, qui était secrétaire de district - et c'était la fille de Ta Mok. Je lui ai dit que mon frère aîné était rentré à la maison et que je ne l'avais pas encore vu et que je ne l'avais pas encore éduqué, je ne lui avais pas parlé des conditions de vie dans les coopératives. Et Yeay Khom m'a dit que je devais retourner travailler parce qu'elle était déjà au courant de la situation. Elle m'a donné l'instruction d'amener la femme et les enfants de mon frère aîné pour qu'ils aillent vivre avec mon frère dans le secteur 24. Voilà donc l'intervention que j'ai faite pour mon frère.

[11.24.51]

Q. Vous dites que vous êtes allé rencontrer votre frère aîné au centre de rééducation. Pourriez-vous nous dire s'il y avait d'autres personnes qui étaient dans la situation de votre frère aîné, c'est-à-dire des gens qui étaient envoyés là-bas pour être rééduqués?

R. À ce moment-là, je ne suis pas allé voir le centre à proprement parler, je suis allé voir le superviseur du centre, Chhen (phon.). J'ai dit à Chhen (phon.) de veiller sur mon frère aîné qui se trouvait là-bas et je lui ai demandé d'être indulgent avec lui. Je lui ai dit que mon frère n'était pas fort physiquement, et je lui ai demandé sa compréhension vis-à-vis de mon frère aîné. Ensuite, je l'ai quitté et… je lui ai dit revoir

et je suis parti. Voilà ce que j'ai dit au superviseur. Lorsque je suis allé voir le superviseur, je n'ai informé personne au comité du district parce que j'y suis allé en ma propre… en mon propre nom. Et, en fait, je m'y suis rendu à pied. Il n'y avait pas de moto, et le centre se trouvait à peu près à 10 kilomètres.

[11.26.50]

Q. Vous dites que vous êtes allé demander l'aide de Yeay Khom et que Yeay Khom allait se pencher sur la question et permettrait à votre frère de vivre à un endroit en particulier. Donc, ma question est la suivante: une fois que votre frère a été envoyé au centre de rééducation dans le secteur 24 et au moment où il a été libéré grâce à l'intervention de Yeay Khom, combien de temps s'était écoulé? C'est-à-dire pendant combien de temps est-il resté détenu?

R. En fait, on m'avait demandé de travailler à Kien Svay. Et lorsque je suis revenu au village en 1979, il venait juste d'être libéré - en 1979. Ce qui veut dire qu'il est resté entre 1975 et 1979 dans le centre.

[11.27.55]

Q. Mis à part le fait que votre frère aîné était le troisième assistant du comité de commune, à l'époque, savez-vous s'il a occupé d'autres fonctions qui l'auraient conduit à être détenu dans ce centre de rééducation?

R. Non, je n'étais pas au courant d'une quelconque autre fonction

qu'il aurait occupée. Je sais simplement qu'il était troisième assistant au comité de commune… ou comité de quartier.

Q. Merci, Monsieur le témoin.

J'aimerais à présent aborder un autre sujet. Je souhaite parler des rations alimentaires dans la zone Sud-Ouest.

Vous avez dit, lors de votre comparution devant la Chambre de la Cour suprême… vous avez dit qu'en 1976 les gens à Kampong Svay recevaient une ration de deux "kham" de riz mélangé avec du maïs par repas. Qu'est-ce que vous voulez dire par "deux 'kham'"? Savez-vous par exemple combien de "kham" il y a dans un kilo?

[11.29.27]

R. De façon générale, je parlais des mesures de riz et de maïs, et j'ai… c'est Yeay Bau qui m'a parlé de ces mesures, et elle était comité de district à Kien Svay.

De ce que j'ai compris, un kilo était composé de 10 "kham".

Q. Donc, 1 kilo égale 10 "kham", et 2 "kham" c'est un cinquième d'un kilo; c'est exact?

R. Oui, je crois.

Q. Et ça, c'est du riz, du riz non cuit ou était-ce… Était-ce du riz cuit, du riz non cuit? Était-ce de la bouillie?

R. Cette ration alimentaire de deux "kham" par personne devait être ensuite cuisinée collectivement dans un seul… dans un seul chaudron. Les gens ne le cuisaient pas par eux-mêmes.

[11.30.54]

Q. Et pouvez-vous dire qui, dans votre… l'endroit où vous étiez,

qui pouvait… avait le pouvoir de décider de cette ration alimentaire, à savoir deux "kham" de ration alimentaire… de nourriture par personne?

R. C'était une circulaire. Et, en temps de guerre, chacun recevait 25 kilos de riz non décortiqué. Mais ensuite, pour le riz décortiqué, chaque personne recevait deux "kham" de riz. Et cette décision n'avait pas été prise au niveau local, mais bien au niveau supérieur - soit Ta Mok, peut-être -, et c'était une circulaire générale qui nous avait été diffusée. Et cela avait été diffusé "dans" les personnes responsables des unités de cuisine.

[11.32.07]

Q. Permettez-moi de préciser, car dans votre déclaration précédente vous avez dit qu'à chaque repas chaque personne recevait deux "kham" de riz décortiqué. J'aimerais donc savoir: ces deux "kham" étaient-ils remis à ces personnes, tout dépendant de leur rendement? Autrement dit, les gens étaient-ils… la mesure était-elle faite d'après la force des gens ou indépendamment, ou y avait-il des quantités différentes pour les adultes et les enfants?

R. Cette ration alimentaire était une pratique générale, et c'était une mesure applicable à tous. Dans les coopératives, nous mangions tous collectivement. Et l'on ne faisait pas de différence entre les villageois et les hauts cadres, en termes de ration alimentaire.

[11.33.21]
Q. Dans le document E3/232 en date… 00 (inaudible) 22; en anglais; 02 (inaudible) 33; en français: 00323935 - donc, dans ce document, il est écrit:
"Pour ce qui est du riz, cela sera deux canettes ou un peu plus."
Est-ce que cela est la même chose ou est-ce différent… était-ce différent dans… là où vous étiez?
R. Je ne comprends pas votre question. Je ne pense pas avoir dit cela.
[11.34.21]
Q. Il s'agit d'un procès-verbal d'une réunion sur le travail dans les bases. Document E3/232 en date du 8 mars 1976. Je vous ai donné les ERN - et je cite:
"Quant au riz, il faudrait que ce soit deux canettes ou un peu plus."
Donc, est-ce la même chose ou est-ce différent des rations alimentaires qui étaient remises là où vous étiez?
Vous avez dit que, là où vous étiez, les gens recevaient la même ration alimentaire, deux "kham". Et, au dossier, un document indique que chaque personne recevait deux canettes ou un peu plus - deux canettes de riz. Est-ce la même ration que celle qui était donnée à Kampong Svay?
[11.35.32]
R. J'aimerais répondre à votre question, Monsieur le Président. Laissez-moi apporter des précisions.

Nous recevions deux "kham" de riz mélangé à du maïs par personne. Chaque personne recevait deux "kham" de riz et du maïs - car on faisait pousser du maïs, là où nous étions.

En 1976, nous n'avions pas assez de riz, ce n'était pas suffisant. Et, à mon arrivée, Ta Mok a suggéré et m'a dit que chaque personne devait… ou devrait recevoir deux "kham" de riz mélangé à de la semoule de maïs, tout dépendant des circonstances.

[11.36.53]

Q. Je vais poser la question autrement. D'après votre expérience… donc, si l'on utilise, par exemple, une canette de lait condensé comme unité de mesure, pouvez-vous nous dire combien de canettes dans un kilo?

R. Monsieur le Président, je n'ai jamais vraiment pensé à combien de canettes de lait condensé entrent dans un kilo.

Q. C'est presque l'heure du déjeuner.

Dans votre déposition devant la Chambre de la Cour suprême, vous avez dit que les gens à Kampong Svay avaient du riz à manger. Combien de repas par jour?

R. Il y avait deux repas par jour. Mais, comme Kampong Svay… ou à Kampong Svay "abondait" de "lamut", c'est-à-dire de la salpoline (phon.), donc… on a remis, donc, cette espèce de pomme de terre sucrée ainsi que des fruits aux travailleurs pendant les repas. C'était la suggestion que j'avais "fait" aux chefs d'unité et de coopérative.

[11.38.56]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci, Monsieur le témoin. Je comprends que vous avez sûrement utilisé beaucoup de votre énergie à répondre à mes questions.

Nous allons donc suspendre les débats pour le déjeuner.

Huissier d'audience, veuillez conduire le témoin à la salle d'attente et le raccompagner en salle d'audience avant 13h30.

Gardes de sécurité, veuillez conduire M. Khieu Samphan à la salle d'attente du sous-sol et le raccompagner cet après-midi, avant 13h30, dans la salle d'audience.

Suspension de l'audience.

(Suspension de l'audience: 11h39)

(Reprise de l'audience: 13h33)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir. Reprise des débats.

Monsieur le témoin, il me reste encore cinq ou six questions à vous poser sur les rations alimentaires dans la zone Sud-Ouest.

Q. Première question, donc: combien de repas par jour aviez-vous alors que vous travailliez au secteur 105 à Cheang Tong? Et j'aimerais aussi savoir combien de repas vous mangiez par jour quand vous travailliez à Kien Svay, Kampong Svay, secteur 25.

[13.35.37]

M. SAO VAN:

R. Quand j'étais chef du front de commune à Cheang Tong, c'était en temps de guerre et, donc, la ration alimentaire n'était pas

limitée. Les modes de vie des gens dépendaient de la commune. Certaines communes souffraient de pénurie, alors que d'autres non. À cette époque-là, il y avait des groupes de travail habituels. Nous nous aidions. Et, en temps de guerre, c'était "les" différentes communes de pourvoir à "ses" propres besoins… les communes devaient pourvoir à leurs propres besoins.

Pour ce qui est, ensuite, de la situation à Kampong Svay, les gens du Peuple nouveau et ceux du Peuple de base prenaient les repas dans les coopératives. Il s'agissait du repas collectif. Et en 1976 il n'y avait pas assez de nourriture. Donc, voilà ce que je peux vous dire.

[13.37.09]

Q. Merci, mais ma question portait sur la période du… autour du 17 avril 1975. En fait, je voulais savoir… pendant la période où vous étiez au district de Kien Svay, secteur 25. Donc, après avril 75 jusqu'à la période où vous étiez dans la commune de Cheang Tong, combien de repas par jour les gens mangeaient-ils?

R. Après le 17 avril 1975, donc tout juste à la fin de la guerre, la nourriture venait à manquer, surtout pour la population générale. Les gens de Phnom Penh sont partis vivre avec leurs familles dans les communes et dans les bases. Et ceux qui n'avaient pas de famille ailleurs, par exemple certains endroits où les Chinois de souche… se sont aussi rendus dans les bases. À l'époque, les gens avaient du blé, et les gens du Peuple de base devaient partager le riz avec les nouveaux venus.

Donc, laissez-moi préciser: la situation alimentaire était "insecure" ou… la nourriture venait à manquer, et cela dépendait des conditions. Par exemple, si une famille avait trois ou quatre ou cinq membres, ils recevaient de la nourriture en conséquence, car la situation alimentaire n'était pas bonne.

[13.39.45]

Q. Le 2 juillet 2015, devant la Cour suprême, vous avez dit que les gens de Kampong Svay avaient assez de nourriture à manger, tout comme en 1977 et, en 78, un excédent avait été remis à l'Angkar. Mais qu'en "est"-il à l'époque où vous étiez dans la commune de Cheang Tong? Aviez-vous assez de nourriture?

R. J'essaie de répondre à votre question, mais peut-être n'êtes-vous pas satisfait de la réponse.

Après le 17 avril 1975, la situation alimentaire… il n'y avait pas assez de nourriture à la commune de Cheang Tong. Ensuite, en 76, j'ai été transféré à Kampong Svay, j'y ai travaillé un an. Il n'y avait pas d'excédent de nourriture, mais nous avions du maïs pour "complémenter" la nourriture. Par la suite, la décision a été prise de donner deux "kham" de riz mélangé à du maïs aux gens.

Et, comme je l'ai dit, les gens prenaient les repas collectivement. Comme Kampong Svay produisait beaucoup de maïs, les gens avaient assez à manger, surtout du riz et du maïs.

[13.41.51]

Q. Quand vous étiez secrétaire de commune à Kampong Svay, le

secteur 25 a-t-il eu des situations de pénurie de nourriture?
R. Laissez-moi préciser cela. Il n'y avait pas de pénurie de nourriture dans la commune de Kampong Svay. Mais, je le répète, les gens mélangeaient le riz au maïs. C'est pourquoi il n'y a pas eu de pénurie à Kampong Svay.
Q. Mais vous avez dit qu'un excédent avait été remis à l'Angkar. Combien de tonnes de cet excédent ont été remises à l'Angkar?
R. Non, il n'y a pas eu d'excédent en 76. Mais j'aimerais vous dire que j'étais à Kampong Svay pendant un an. Et puis, en 1977, l'Angkar m'a transféré à Boeng Khyang, dans le district de Kandal Stueng, secteur 25.
[13.43.59]
Q. Merci.
J'aimerais vous montrer un document portant la cote E3/330 (sic), procès-verbal d'une réunion du Comité permanent, 22 février 1976 - en khmer: 0000712; en anglais: 00182547; et, en français: 00301331.
Oui, nous allons vous remettre ce document. Et j'aimerais que le document soit versé à… aux écrans - en khmer, plutôt, à l'écran: ERN 00000712.
[13.45.10]
L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS:
L'interprète signale qu'il s'agit du document E3/220 (sic).
M. LE PRÉSIDENT:
Q. Donc, il est écrit que… de l'aide ou une assistance chinoise

de 10000 sacs. Étiez-vous au courant de cela alors que vous étiez secrétaire de commune?

M. SAO VAN:

R. J'ai reçu cette aide, ce riz qui était de l'aide, mais je ne saurais vous dire combien de tonnes m'ont été remises. Nous avons reçu une partie de cette aide, car Kampong Svay était considérée comme une commune riche, grâce au maïs. Donc, Kampong Svay a reçu une partie de cette aide, mais pas toute l'aide.

[13.46.24]

M. LE PRÉSIDENT:

Le document n'est pas à l'écran. Que se passe-t-il?

Je regrette, je vous présente mes excuses, la juriste n'a pas donné la page à l'unité… à la régie, c'est pourquoi le document n'est pas apparu à l'écran. Donc, mes excuses.

Q. Monsieur le témoin, veuillez réfléchir. Les gens ont-ils reçu la même ration alimentaire ou est-ce que différentes personnes recevaient différentes rations?

Dans votre commune, y avait-il une différence, en termes de quantité de nourriture donnée aux gens, dépendant… par exemple, l'âge de la personne? Est-ce que les enfants et les adultes et les personnes plus âgées recevaient tous la même quantité de nourriture?

[13.47.52]

M. SAO VAN:

R. Peut-être ai-je oublié, mais en général il n'y avait pas de

distinction. Tout le monde avait assez de nourriture à manger pour "leur" santé. Dans la commune de Kampong Svay, les gens recevaient les mêmes quantités dans les coopératives.

Q. Un autre document que j'aimerais vous montrer, E3/8 - ERN, en khmer: 00075909; en anglais: 00104053; et, en français: 00301287 (sic)… ou 77. Bon, il s'agit d'un document assez long. C'est le plan économique pour les années 1977-1980. J'aimerais que vous consultiez un seul tableau, le tableau 60… figure à cette page et où l'on y décrit le système de ration alimentaire partout au pays.

Le voyez-vous? Je vais vous laisser un moment pour le lire.

Bon, il s'agit du tableau 60 et dans lequel on semble faire une différence entre quatre types différents de forces de travail - numéros 1, 2, 3 et 4 -, et chaque catégorie reçoit une quantité de riz différente.

Vous souvenez-vous d'avoir… vous souvenez-vous que cela se soit produit, à l'époque, comme indiqué sur le tableau?

[13.50.11]

R. Laissez-moi vous répondre de cette façon.

En 1977, j'ai été transféré dans la commune de Boeng Khyang. La situation alimentaire était suffisante, les gens mangeaient deux repas par jour. À l'époque, je travaillais à Boeng Khyang, et l'excédent a été remis à l'Angkar. C'était du riz non décortiqué. À vous dire vrai, Boeng Khyang avait du riz cuit à manger. Il n'y avait donc pas de pénurie de nourriture à Boeng Khyang.

54

[13.50.59]
Q. J'aimerais discuter d'un dernier sujet avec vous; il s'agit du traitement des Vietnamiens alors que vous travailliez dans la commune de Cheang Tong après le 17 avril 1975.
D'après ce que vous avez pu observer, des Vietnamiens ont-ils été maltraités par les cadres après le 17 avril 1975 dans votre commune et les communes voisines?
R. Oui, j'aimerais vous donner ma réponse sur le traitement des Vietnamiens. Après le 17 avril 1975, les gens ont été évacués de Phnom Penh. Il y avait environ cinq familles vietnamiennes ou moins que 10 dans la commune de Cheang Tong. Le district a donné pour instruction que les… il fallait rassembler les Vietnamiens à la pagode de Angk Roka mais il ne fallait pas leur faire de mal, tout comme leurs propriétés, leurs effets personnels; il ne fallait pas les priver de leurs propriétés en raison de la politique étrangère. Voilà l'instruction.
[13.53.10]
Yeay Khom a convoqué une réunion avec les cadres de la commune de Chamkar (sic) à ce sujet. Après la réunion qu'elle a convoquée, donc, les chefs de village ont été informés d'inviter les Vietnamiens à la pagode Angk Roka, et ces Vietnamiens devaient être "retournés" à leur pays d'origine.
Le régime, à l'époque, a dit qu'il ne servait à rien de détester les Vietnamiens, et l'instruction était donc de ne pas leur faire de mal ni toucher à leurs propriétés. Une chose a été dite

clairement: si ces Vietnamiens avaient des armes, alors, il fallait confisquer les armes, mais pas la propriété.

[13.54.33]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup, Monsieur le témoin, d'avoir fait de votre mieux pour donner des réponses à mes questions.

J'ai terminé, mais j'aimerais d'abord savoir si mes collègues juges ont des questions à poser à ce témoin.

Si vous en avez, allez-y.

Très bien. Il n'y a pas d'autres questions des juges.

La Chambre laisse donc la parole aux parties, maintenant, pour leur interrogatoire du témoin. La parole sera donnée aux co-procureurs en premier, suivis des parties civiles. Les co-procureurs et les parties civiles disposent d'une séance et demie pour leur interrogatoire du témoin. Gardez-le à l'esprit.

Vous avez la parole, Monsieur le co-procureur adjoint.

[13.55.31]

INTERROGATOIRE

PAR M. LYSAK:

Merci, Monsieur le Président.

Bon après-midi, Monsieur le témoin.

J'aimerais que l'on reprenne un sujet sur lequel le Président vous a posé des questions ce matin.

Q. Vous nous avez dit que… dans vos interviews, donc, que vous êtes entré dans la révolution, que vous êtes devenu président du

Front dans votre commune, et j'aimerais parler de votre adhésion au Parti. Étiez-vous membre du Parti communiste du Kampuchéa? Et, si oui, quand avez-vous été présenté au Parti et quand êtes-vous devenu membre?

[13.56.41]

M. SAO VAN:

R. Au début, je ne connaissais pas l'existence du Parti communiste du Kampuchéa. En 1971, quand je suis devenu chef du Front de la commune de Cheang Tong, notamment le 28, à la fin de l'année 1972… Je ne me souviens pas du mois. L'Angkar a inclus certains chefs du secteur 25 dans la liste, et on m'a demandé de rédiger une biographie de sorte à pouvoir entrer dans le PCK. Celui qui m'a présenté ou qui m'a fait entrer dans le Parti était Om Khieu, Yeay Bau. Et Bong Kaem (phon.), c'est lui qui a reconnu mon entrée dans le Parti.

[13.58.08]

Q. Et quand était-ce, quand vous êtes devenu candidat et quand vous êtes devenu membre de plein droit du Parti?

R. Après être devenu membre du PCK… Au début, j'étais membre candidat pendant neuf mois. Je m'en souviens bien. Je me souviens que j'étais candidat pendant neuf mois, après quoi on m'a donné le statut de membre de plein droit du Parti.

Donc, je le répète et je le souligne: à l'époque, il y avait des différences entre les classes sociales et donc, comme à l'origine je provenais d'une famille paysanne pauvre, je suis devenu

candidat… membre candidat pendant neuf mois.
Q. Vous dites que l'une des personnes qui vous a fait entrer dans le Parti était Yeay Bau. Était-ce la même Yeay Bau qui était secrétaire de district à Kien Svay?
R. Oui, c'est la même. Elle était… ou elle faisait partie du comité de district de Kien Svay.
[14.00.19]
Q. Et permettez que je clarifie autre chose. Êtes-vous devenu membre du Parti… avez-vous été présenté par Yeay Bau tandis que vous habitiez dans la commune de Cheang Tong, ou est-ce que cela ne s'est produit que lorsque vous êtes arrivé dans le district de Kien Svay?
R. J'ai d'abord habité dans le secteur 105, dans la commune de Cheang Tong. L'Angkar du district, à savoir Yeay Khom, m'a introduit, m'a présenté pour que je devienne membre de plein droit. Après cela, j'ai été… j'ai été redéployé dans le district de Kien Svay.
[14.01.31]
Q. Vous avez dit aujourd'hui, un peu plus tôt, qu'entre 1971 et 1975 vous étiez le président du Front dans la commune de Cheang Tong, et vous avez parlé du rôle de Yeay Boeun. Est-ce que Yeay Boeun était le secrétaire du Parti dans la commune de Cheang Tong ou est-ce que c'était quelqu'un d'autre, mis à part Yeay Boeun?
R. Lorsque j'étais chef du Front de la commune de Cheang Tong, le secrétaire du Parti de la commune de Cheang Tong était Ta Phen,

et c'était le seul rôle qu'il avait, du côté du Parti. Et on l'appelait secrétaire du Parti pour la commune de Cheang Tong. Toutefois, il est décédé.

Q. Yeay Boeun a-t-elle succédé à cette personne en tant que secrétaire du Parti?

R. À l'époque où j'étais là-bas, elle n'avait pas le rôle de secrétaire du Parti, et je ne saurais dire si elle a assumé ce rôle après que je suis parti.

[14.03.33]

Q. Encore une ou deux questions au sujet des fonctions de Yeay Boeun. Est-ce qu'elle était membre du Front - le côté où, vous, vous étiez impliqué - ou Yeay Boeun était-elle membre du comité du Parti? Pourriez-vous clarifier et nous dire si elle travaillait pour le Front, comme vous, ou si elle faisait partie du comité du Parti dans votre commune?

R. À cette époque, lorsque j'étais chef de la commune de Cheang Tong, elle était responsable de l'Association des femmes du régime du Kampuchéa démocratique. Donc, elle conduisait les femmes dans la commune et, chaque mois, elle participait à la réunion; elle était invitée par Ta Phen. Quant à moi, j'étais invité à participer également à cette réunion. Donc, je clarifie: elle n'a pas repris le rôle de Ta Phen, à cette époque-là.

[14.05.01]

Q. Merci.

Le Président vous a également posé une autre question. Il vous a

demandé quelles étaient les différences entre les fonctions de ceux qui étaient au Front et "de" ceux qui étaient au comité du Parti. Donc, j'aimerais vous donner lecture d'un extrait du procès-verbal d'audition de Pech Chim qui, par la suite, est devenu secrétaire du district de Tram Kak, dans lequel il décrit la différence entre les responsabilités ou les fonctions du Front et du Parti.

Il s'agit de la déposition de Pech Chim - je cite:

"Le terme 'Front', cela veut dire 'mobiliser'."

Je me reprends. Je suis en train de lire le E3/9587.

[14.06.00]]

E3/9587, réponse 21.

"Le terme 'Front', cela veut dire 'mobiliser'. En dépit de son existence, le Front était contrôlé par le Parti, dirigé par Pol Pot, qui venait de la forêt. Le Front était grand, mais n'avait pas de pouvoir. Par exemple, Yeay Khom, qui venait du Parti, avait plus de pouvoir que le Front."

Un peu plus loin, réponse 23:

"Le Parti était entièrement et complètement responsable des travaux. Tout était décidé par le Parti."

Et, un peu plus loin, il continue la description en donnant des détails et, à la fin, il dit:

"La structure était la même du niveau de la commune jusqu'au niveau central."

La question que j'aimerais donc vous poser est la suivante:

est-ce que ce type de structure organisationnelle existait dans la commune de Cheang Tong alors que vous étiez président du Front, c'est-à-dire est-ce que le Parti prenait les décisions et est-ce que le Parti était responsable du Front?

[14.07.43]

R. Oui, c'est exact. Au début, je ne connaissais pas l'existence du Parti. J'ai intégré le Front pour libérer le pays. Plus tard, en 1972, Camarade Saom m'a demandé de dresser une biographie afin que je puisse être intégré au Parti. Et Ta Phen, dans le cadre de la commune de Cheang Tong, m'a invité à participer.

À ce moment-là, la commune de Cheang Tong était mobilisée dans le mouvement couvert de la résistance, et c'est à ce moment-là que j'ai compris… que j'ai réalisé que Ta Phen dirigeait le Parti de façon couverte dans la commune de Cheang Tong.

Donc, vous avez raison: le Front travaillait sous la houlette du Parti.

[14.09.04]

Q. Et une question… et une question de suivi à cela. Est-ce que les gens qui étaient secrétaires du Parti, comme par exemple Ta Phen qui était secrétaire du Parti dans votre commune, Yeay Khom qui était secrétaire du Parti au niveau du district, est-ce qu'ils organisaient des réunions séparées, c'est-à-dire que seuls les membres du comité du Parti pouvaient y participer, y assister?

R. Permettez-moi de clarifier tout cela.

61

Chaque mois, les dirigeants du Parti organisaient une réunion, et les chefs du Front devaient faire rapport au sujet des succès accomplis à la base au sujet des activités des gens et la propagande du Front, et comment les gens participaient au mouvement de la guerre.

Donc, le Front présentait ce type de rapport au Parti, et ce rapport, par la chaîne de commandement, parvenait à l'échelon supérieur… aux échelons supérieurs. Mais je ne sais pas exactement comment la chaîne de commandement fonctionnait. Et, comme je l'ai dit, le Front était placé sous la gouverne ou sous la houlette du Parti.

[14.10.43]

Q. Je vous remercie, Monsieur le témoin.

J'aimerais vous lire un bref passage du document E3/9118 - ERN, en khmer: 00957780 à 81; en anglais: 01098752.

Voilà ce que vous dites au CD-Cam:

"Je ne connaissais pas le comité de district parce qu'ils travaillaient et gardaient un profil bas. Ils faisaient leur travail en secret. J'ai vu la fille de Ta Mok. Son nom était Yeay Khom."

Qu'est-ce que vous vouliez dire lorsque vous avez dit que le comité de district faisait son travail en secret?

R. Je n'ai pas bien compris votre question. Veuillez la répéter.

[14.12.00]

Q. Oui. Vous avez dit… vous avez parlé du comité de district,

dans votre entretien avec le CD-Cam, qui était dirigé par Yeay Khom. À ce propos, vous avez dit que vous ne saviez pas exactement ce qu'ils faisaient parce qu'ils travaillaient en secret.

Et donc, ma question est la suivante: qu'est-ce que vous avez voulu dire par là? Est-ce que le comité de district se réunissait et vous, en tant que membre du Front, vous ne participiez pas ou vous n'assistiez pas à ces réunions?

[14.12.42]

R. Permettez-moi de répondre à votre question. Maintenant, je comprends.

En fait, c'est le cas. En tant que chef du Front de la commune, je ne savais rien des réunions organisées par le Parti, parce que les réunions se tenaient à huis clos. Et ce n'est que plus tard, lorsqu'il y avait des circulaires envoyées dans les communes, que nous étions en mesure de mettre en œuvre ces circulaires. Et c'est ce que j'ai voulu dire.

Le processus était un processus secret parce que, moi-même, je n'étais pas invité à ces réunions. Ce n'est que lorsque ces réunions étaient terminées au niveau du Parti que des circulaires nous étaient données et que nous devions les mettre en œuvre. Naturellement, je n'ai pas osé demander combien de personnes du district, et cetera, participaient à ces réunions organisées par le Parti.

[14.13.53]

Q. Le Président vous a également posé une question au sujet du secteur 25. Vous avez été transféré au secteur 25 et vous avez dit que c'était en 1976; c'est à cette date que vous êtes arrivé dans le district de Kien Svay.

J'aimerais vous poser quelques questions de suivi sur Yeay Bau. Vous avez dit que c'était le secrétaire de district de Kien Svay. Ma question est la suivante: a-t-elle également été envoyée de la zone Sud-Ouest, c'est-à-dire de Takéo, à Kien Svay, comme vous? Et pourriez-vous nous dire si, vous, vous avez été envoyé à Kien Svay au même moment que Yeay Bau ou si vous êtes arrivé avant elle ou après elle?

[14.15.05]

R. Permettez-moi de répondre à votre question.

En fait, j'ai été envoyé à Kien Svay par l'Angkar avant que Yeay Bau n'y soit envoyée. De ce que j'ai compris, Yeay Bau travaillait dans le district de Kirivong et elle a été transférée à Kien Svay après moi, après que moi j'y ai été transféré.

Q. Combien de temps après votre arrivée Yeay Bau est-elle arrivée? Combien de mois se sont écoulés avant l'arrivée de Yeay Bau dans le district de Kien Svay une fois que, vous, vous y êtes arrivé?

[14.15.56]

R. Je ne me souviens pas exactement du nombre de mois qui se sont écoulés. Cependant, ce que je peux dire, c'est qu'il y avait Kruy (phon.), avant l'arrivée de Yeay Bau, et cette personne était le

secrétaire du district de Kien Svay. Il y avait également Meng (phon.)… ou, plutôt, il y avait Sari (phon.), qui était une femme, qui était au niveau du district. Et, plusieurs mois après, Yeay Bau est arrivée. Voilà ce dont je me souviens.

[14.16.40]

Q. Yeay Bau, la femme qui est arrivée après vous et qui est devenue secrétaire de district à Kien Svay, est-ce qu'elle avait un lien de parenté avec Yeay Boeun, la femme avec laquelle vous aviez travaillé et qui occupait également un poste dans la commune de Cheang Tong? Est-ce qu'il y avait un lien de parenté entre ces deux personnes?

R. Yeay Bau et Yeay Boeun étaient des sœurs, et elles venaient de la commune de Cheang Tong.

Q. J'aimerais maintenant vous poser des questions au sujet de la réunion dont vous avez parlé avec le Président ce matin.

Tout d'abord, j'aimerais commencer par clarifier une chose. Vous avez parlé d'une réunion qui s'est tenue quelques mois après la libération à Phnum Trael. Une instruction a été donnée au sujet des soldats de Lon Nol. Je voulais clarifier une chose: est-ce que c'est la seule fois où vous avez entendu cette instruction au sujet des soldats de Lon Nol, ou est-ce que cette question a également été abordée lors de la réunion en 1976 qui s'est tenue à Takéo, dans le chef-lieu de Takéo? Est-ce que vous pourriez nous clarifier cela?

[14.18.48]

R. Permettez-moi de clarifier en ce qui concerne la question des soldats de Lon Nol et la réunion à Phnum Trael.

D'après mes souvenirs, la réunion a eu lieu à Phnum Trael, montagne de Phnum Trael. Toutefois, je ne me rappelle pas des détails de la réunion qui a été convoquée dans le chef-lieu de Takéo. Et je ne me souviens pas si j'ai dit quelque chose au sujet de la réunion qui s'est tenue dans le chef-lieu provincial de Takéo. Cependant, je me souviens que la question des anciens soldats de Lon Nol a été abordée pendant la réunion qui s'est tenue à Phnum Trael.

[14.19.40]

Q. Est-il donc exact de dire que vous n'êtes pas sûr, aujourd'hui… vous n'êtes pas certain que la question des soldats de Lon Nol a été discutée lors de la réunion qui s'est tenue en 1976 dans le chef-lieu de Takéo? Est-ce que c'est exact?

R. À cette époque-là, l'accent était mis essentiellement sur les soldats. Et Bit a fait un exposé au sujet des soldats, au sujet de bâtir le pays et de défendre le pays. Donc, il s'agissait d'intégrer les forces militaires pour construire le pays et pour défendre le pays, et le renforcement devait se faire à la base. En ce qui concerne la question des soldats de Lon Nol, je me souviens que cela a été évoqué lors de la réunion à Phnum Trael. Pour l'autre réunion, il s'agissait de construire et de défendre le pays. Et je maintiens ma position. Cela correspond à ce que j'ai dit par le passé.

[14.21.21]

Q. Et pour que tout soit clair, Monsieur le témoin, lorsque vous dites que, au cours de la réunion ultérieure, celle de 76 qui s'est tenue dans le chef-lieu de Takéo, la réunion portait sur la construction de l'armée et le reste, vous parlez de l'armée du Kampuchéa démocratique, c'est-à-dire construire des soldats dans l'armée révolutionnaire du Kampuchéa; c'est exact?

R. Oui, et je parle de l'armée du Kampuchéa démocratique. Nous devions renforcer la force.

Et j'aimerais rajouter que, dans mon souvenir, en théorie, nous devions renforcer les forces, et Ta Bit avait parlé du "sanctionnement" des forces armées à plusieurs niveaux, c'est-à-dire section, compagnie, bataillon ou régiment. Et j'en ai parlé ce matin pendant la déposition, j'ai dit que nous ne devions pas nous reposer sur nos lauriers suite à la victoire. Mais, pour nous qui représentions la compagnie, le bataillon ou le régiment, en dépit de la victoire remportée le 17 avril 1975, nous devions quand même ne pas oublier la victoire remportée par le Vietnam le 30 avril de la même année.

[14.23.08]

Et ils pouvaient bien nous forcer à faire partie de cet espace spécial ou de cette "amitié spéciale" avec un pays sans frontières. Le Vietnam était… faisait partie du Pacte de Varsovie. Et donc, nous ne savions pas quelle serait la pression à laquelle nous allions être soumis à l'avenir, d'où le fait

qu'il nous fallait renforcer nos forces sur le plan militaire pour pouvoir défendre notre territoire, défendre notre nation et bâtir notre nation.

Voilà ce que je peux vous dire au mieux de mes souvenirs.

[14.23.56]

Q. Je voudrais vous poser quelques questions spécifiques sur la réunion de Phnum Trael en particulier, la réunion qui a eu lieu un ou deux mois après la libération.

Me KOPPE:

Monsieur le Président, je pense que c'est important, c'est pourquoi je me lève pour revenir sur ce qui a vraiment été dit par le témoin.

Il a dit: un mois, peut-être deux mois après la libération. Donc, maintenant, on est en train de dire "quelques mois", ça pourrait être deux mois, mais il dit "un mois après la libération" précisément dans sa déclaration au CD-Cam. Il l'a répété ce matin et a éventuellement dit "peut-être deux mois". Voilà ce qu'il a exactement dit.

[14.24.50]

M. LYSAK:

Et pour clarifier, lorsqu'il a déposé devant la Chambre de la Cour suprême l'année dernière, il a dit que c'était trois mois après la libération. Donc, on a entendu "un mois", "deux mois", et "trois mois" après la libération en ce qui concerne le moment auquel s'est tenue cette réunion.

Je vais peut-être revenir, d'ailleurs, sur ces questions de calendrier. Mais pour le moment, Monsieur le témoin, ce que je voudrais, c'est que vous vous concentriez sur cette réunion, celle qui s'est tenue à Phnum Trael.

[14.25.24]

Q. Ce matin, on vous a posé la question des participants à la réunion. Vous avez dit que, parmi les participants, il y avait les chefs des unités comptant 50 membres et des unités comptant 100 membres, et que les deux avaient été invités. Pourriez-vous nous dire qui étaient les chefs des unités de 50 et des unités de 100?

M. SAO VAN:

R. Permettez-moi de clarifier la chose autour de l'unité des… de l'unité de 50 personnes ou 100 personnes. Je ne les connaissais pas tous, mais la situation, après la victoire, c'est-à-dire le 17 avril 1975, était plutôt chaotique, et c'est pour cette raison que Saom a invité les soldats et les cadres afin que ceux-ci participent à une réunion urgente convoquée à la montagne de Phnum Trael.

[14.26.33]

À ce moment-là, les évacués de Phnom Penh et d'ailleurs ont été envoyés vers la base. Et nous étions inquiets, nous avions peur que certaines personnes ne veuillent se venger des anciens soldats de Lon Nol. Nous voulions maintenir la paix au niveau de la base.

Et donc, ma déclaration de ce matin et celle de cet après-midi, à mon avis, sont suffisantes.

[14.27.05]

Q. Monsieur le témoin, je vous pose cette question parce que… Les personnes qui étaient chefs de ces unités de 50 personnes ou de 100 personnes, est-ce que c'était des personnes qui détenaient déjà ces fonctions dans le régime précédent? Et n'était-ce pas là un terme que l'on utilisait pour les dirigeants dans les villages sous le régime précédent?

R. Le terme "unité de 50 membres" ou "unité de 100 membres", en fait, c'était des termes militaires. L'unité de 50 membres, il y avait à peu près… il y avait plus de 30 membres. Trois unités de 50 membres, cela faisait une unité de 100 hommes. Ils ont, en fait, été appelés par l'Angkar pour être rééduqués parce que c'était des enfants des villageois locaux.

[14.28.25]

L'inquiétude, c'était d'informer tous les membres des unités de 50 et de 100 personnes pour que tout le monde comprenne bien la situation et pour que personne ne s'adonne à des représailles ou à des vengeances contre les Khmers, à savoir les soldats de Lon Nol, parce que les soldats de Lon Nol avaient des liens de parenté, pour certains, avec les villageois locaux. Voilà pourquoi cette information a été diffusée.

Et je ne crois pas avoir autre chose à rajouter à ce propos.

[14.29.10]

Q. Je veux être sûr de bien comprendre.
Lorsque vous faites référence à 50 membres et 100 membres… unités de 50 et de 100 membres, vous faites référence aux sections, aux compagnies qui faisaient partie de l'armée khmère rouge; est-ce que j'ai bien compris?
R. Oui, c'est exact. Je fais référence à la structure de l'armée khmère rouge.
Q. Et cette réunion à Phnum Trael, était-ce une réunion qui ne rassemblait que les cadres du secteur 13 ou était-ce une réunion qui incluait également d'autres secteurs dans la zone Sud-Ouest?
R. Je vais clarifier au sujet de ce qu'il s'est passé à la réunion de Phnum Trael. Ce n'était pas le secteur 13 dans la zone Sud-Ouest. Cependant, le secteur 13 faisait partie de la zone Sud-Ouest.
[14.30.31]
Q. Oui, j'ai bien compris, mais ma question, c'est: est-ce que c'était une réunion qui se limitait seulement aux cadres du secteur 13 ou est-ce qu'elle incluait également des cadres d'autres secteurs de la zone Sud-Ouest, comme par exemple le secteur 27… 25, pardon, ou le secteur 35?
Avez-vous compris ma question?
R. Seuls les gens du secteur 13 étaient convoqués à la réunion, mais personne des secteurs 25 ou 35.
[14.31.28]
Q. À présent, j'aimerais vous… que l'on parle des différences qui

existent dans vos différentes déclarations sur la façon de… que vous avez… sur les descriptions que vous avez données de cette réunion.

Donc, voilà quatre fois que vous faites des déclarations sur cette réunion au cours de laquelle vous avez reçu des instructions de ne pas faire de mal aux soldats de Lon Nol.

Donc, dans votre première interview sur le sujet en 2011 avec le CD-Cam… Il s'agit du document E3/9118 - ERN, en khmer: 00957793 à 94; en anglais: 01098761. Et à cette page… enfin, tout du moins dans cet entretien, plutôt, vous avez dit que la réunion où vous aviez entendu ces instructions avait eu lieu un mois après la libération, à la montagne de Phnum Trael. Vous avez dit que c'est Ta Mok qui avait pris la parole et qu'il avait dit - et je cite - que "les soldats avec le rang de colonel ou plus élevé - colonel et plus élevé -, ne devaient pas être tués".

[14.32.54]

Dans l'entretien suivant, en février 2013 - cette fois-ci, il s'agit d'une audition devant les co-juges d'instruction, E3/9455, réponse 9 -, vous avez dit que cette réunion au cours de laquelle vous avez entendu l'instruction avait eu lieu dans le chef-lieu de la province de Takéo après avril 75, et que c'était le secrétaire Saom qui avait pris la parole, et qu'il avait alors été annoncé que des soldats ayant un rang… plutôt, un grade de sous-lieutenant à colonel devaient être épargnés.

[14.33.35]

L'année dernière, en juillet 2015, vous avez déposé devant la Chambre de la Cour suprême - document F1/1.1 à… "10.21.51" à "10.24.07" -, et vous avez dit autre chose. Vous avez dit, cette fois-là, que la réunion avait eu lieu trois mois après la libération à la montagne Angkor Chey, que Ta Mok n'était pas là et que les instructions que Ta Saom avait données étaient que les anciens soldats, jusqu'au rang de colonel, devaient être épargnés.

Nous avons entendu différentes descriptions, de votre part, de cette réunion. Pouvez-vous nous dire pourquoi, à chaque fois que vous vous exprimez sur la question, vous donnez une réponse différente? Pourquoi vos déclarations changent-elles de temps en temps au sujet des détails de cette réunion?

[14.35.16]

R. Permettez-moi de préciser cette question. Je n'ai jamais eu l'intention de dire des choses différentes, et ce, sur la base de mes souvenirs.

Vous faites une distinction entre cette… enfin, cette différence entre colonel et inférieur et colonel et supérieur, mais je maintiens ce que j'ai dit, mes déclarations précédentes, et je n'avais pas l'intention de changer quoi que ce soit. Mais j'ajouterai que je prends de l'âge et que ma mémoire n'est peut-être pas aussi bonne qu'avant.

[14.35.59]

Je vais vous dire honnêtement, je suis ravi d'être avec vous

aujourd'hui pour déposer et je vais faire de mon mieux pour vous dire tout ce dont je peux me souvenir. Et, avant de venir dans cette salle d'audience, j'ai prêté serment de dire la vérité, et je maintiens cela. Je vais vous dire la vérité afin d'assurer la paix au Cambodge, et je veux que cela soit bien clair. Je ne changerai pas ce que j'ai dit plus tôt, c'est la vérité.

Je me souviens de ce que j'ai dit au sujet des anciens soldats de Lon Nol, de sous-lieutenant jusqu'à colonel. Mais il ajouté que s'il agissait… si quelqu'un… ah, plutôt, il a dit que si eux agissaient, des mesures seraient prises, mais je ne savais pas de quelles mesures il parlait exactement. Voilà ce dont je me souviens. S'ils menaient des agissements, alors, nous réagirions.

[14.37.17]

Q. Laissez-moi vous poser la question autrement. Au CD-Cam, vous avez dit que la déclaration était… ou que l'annonce… en fait, qu'il avait été annoncé qu'il ne fallait pas tuer les colonels et les "plus". La suivante, c'était les soldats du grade de sous-lieutenant à colonel. Devant la Cour suprême, c'était des soldats jusqu'à colonel. Donc, comprenez-vous bien… ou quelle est votre compréhension des grades utilisés dans l'armée de Lon Nol? Pouvez-vous, par exemple, nous dire quels étaient les grades supérieurs au colonel ou pouvez-vous nous dire quels sont les grades entre sous-lieutenant et colonel? Bref, quel était votre niveau de connaissance des grades utilisés dans l'armée de Lon Nol?

R. Au sujet des grades, je vous dirais que je ne connais pas très bien cette structure. Mais j'ai entendu parler de sous-lieutenant et que, si quelqu'un était capitaine ou colonel… mais je ne connais pas bien la structure militaire. Et même encore aujourd'hui, je ne connais pas bien cela.

[14.39.13]

Q. Laissez-moi vous lire quelque chose que vous avez dit dans le cadre de votre comparution devant la Cour suprême - F1/1.1 à "15.13.36" (sic). Voilà ce que vous avez dit.

On vous a dit:

"Monsieur le témoin, comprenez-vous le grade comme étant les officiers, d'après ce… d'après les discussions qu'il y avait eu dans les séances d'étude auxquelles vous avez participé, donc de sous-lieutenant ou de premier lieutenant et plus élevé?"

Réponse:

"Le mot 'grade', en mon sens… quoique je ne connais pas bien la définition et je n'ai jamais cherché à me le faire expliquer par un expert. Donc, je ne voudrais pas ajouter à la confusion en vous donnant une réponse peu claire."

[14.40.09]

Alors, Monsieur le témoin, vous avez-vous-même reconnu que vous ne connaissez pas bien… vous avez des connaissances limitées du système de hiérarchie militaire. Est-il possible que votre mémoire de ce rang… de ce grade, plutôt, pour lequel vous avez reçu des instructions n'est pas exacte, justement parce que vous

comprenez mal les grades qui étaient utilisés dans l'armée de Lon Nol?

[14.40.38]

Me KOPPE:

Monsieur le Président, je m'oppose à la question. Elle est répétitive. Et il a répondu à une question que vous avez posée, Monsieur le Président.

Le témoin a dit clairement… il a donné la vérification, il a expliqué, il a dit que tous les soldats du rang de colonel et inférieur devaient être épargnés. Alors, s'il s'agit des capitaines, des majors, des sergents, ce n'est pas important. Il était très clair quand il répondait à votre question, il a dit que tous les soldats occupant un grade inférieur à colonel devaient être épargnés.

Je pense que, donc, il s'agit d'une question répétitive et, finalement, l'Accusation cherche à créer de fausses différences entre ces différentes déclarations.

[14.41.28]

M. LYSAK:

Si vous me permettez de…

Me KONG SAM ONN:

Monsieur le Président, j'aimerais aussi m'opposer à la conclusion que tire le co-procureur adjoint, que ce témoin ne connaît pas bien les grades, notamment les grades utilisés dans l'armée de Lon Nol.

Le témoin a parlé de la structure militaire, même si elle ne lui est pas très familière. Il a parlé de sous-lieutenant, de capitaine… le témoin a évoqué ces grades. Et le co-procureur adjoint n'a pas raison de supposer que ce témoin ne connaît pas la structure militaire. Je ne pense pas, d'ailleurs, que ce soit approprié que l'Accusation tire une telle conclusion.

[14.42.31]

M. LYSAK:

C'est le témoin qui a dit, tant dans sa comparution devant la Cour suprême "et" ici même, qu'il ne connaissait pas bien ces questions de grades. Il a fait des déclarations complètement contradictoires dans ses entretiens précédents. Une fois, il a dit que c'était les gens colonels et supérieurs; les autres, c'était les grades inférieurs à colonel.

Donc, ma question, elle sert simplement à essayer de comprendre que, s'il s'agit… justement, en raison de sa connaissance limitée des grades, que cela explique justement les différences, et que ces différences entre ses déclarations proviennent du fait qu'il n'avait pas une bonne connaissance des grades.

Je pense que la question est tout à fait justifiée, compte tenu du fait qu'il a fait des déclarations contradictoires en réponse à cette question.

[14.43.35]

M. LE PRÉSIDENT:

La Chambre rejette les objections des deux équipes de défense,

car la Chambre doit entendre la réponse du témoin à cette dernière question du co-procureur. Comme ça, la question sera tirée au clair.

Monsieur le témoin, veuillez répondre à la dernière question qui vous a été posée, si vous vous en souvenez.

M. SAO VAN:

R. Pouvez-vous répéter la question? Veuillez me donner un peu plus de détails pour que je puisse vous répondre.

[14.44.22]

M. LYSAK:

Oui, j'en serais ravi.

Q. Monsieur le témoin, je vous ai lu les différentes descriptions que vous avez données de l'instruction que vous aviez reçue, et je ne dis pas que vous ne faites pas de votre mieux pour vous souvenir de cela, mais je disais: vous avez reconnu que vous aviez une connaissance limitée, une compréhension limitée des grades qui étaient utilisés sous Lon Nol… enfin, dans l'armée sous Lon Nol. Et donc, peut-on dire qu'une explication des différences entre vos déclarations c'est que, justement, vous ne comprenez pas bien… vous n'avez pas de bon souvenir des grades, 30 ou 40 ans après les faits?

[14.45.22]

M. SAO VAN:

R. Permettez-moi d'apporter des précisions.

Eh bien, il n'y avait pas de tels grades dans ma base. Donc, si

quelqu'un me disait qu'il avait un rang, c'est parce qu'il me l'avait dit. Si je le savais, c'est parce qu'il me l'avait dit. Mais, dans mon village et dans ma commune, personne n'avait de grade de sous-lieutenant à colonel.

Pour ce qui est des noms des grades, je vous avouerai que je ne connais pas bien cela. Je ne prétends pas connaître le système de hiérarchie militaire. Voilà la réponse que je peux vous donner.

[14.46.16]

M. LE PRÉSIDENT:

Merci, Monsieur le témoin.

Le moment est venu de prendre la pause. Nous allons donc suspendre les débats et nous reprendrons à 15h05.

Huissier d'audience, veuillez conduire le témoin à la salle d'attente et les inviter… l'inviter à revenir…

Suspension de l'audience.

(Suspension de l'audience: 14h46)

(Reprise de l'audience: 15h06)

M. LE PRÉSIDENT:

Veuillez vous asseoir. Reprise des débats.

La parole est donnée au co-procureur adjoint qui va poursuivre son interrogatoire.

Vous avez la parole.

[15.06.58]

M. LYSAK:

Merci, Monsieur le Président.

Q. Monsieur le témoin, une autre question pour laquelle j'aurais besoin de faire un suivi.

Le Président, ce matin, vous a donné lecture d'une déclaration qui fait partie de votre entretien avec le CD-Cam, et vous dites que ce qu'il s'est passé pendant le régime était différent de ce qu'avait dit Ta Mok. Vous avez donné un certain nombre d'exemples. J'aimerais attirer votre attention sur un exemple en particulier que vous avez donné sur la même page de votre… de ce document.

Il s'agit du E3/9118, entretien avec le CD-Cam - ERN, en khmer: 00957819; en anglais: 01098778.

[15.08.10]

Sur la même page, après cette déclaration, après la déclaration disant que ce qu'il s'est passé pendant le régime était différent de ce qu'avait dit Ta Mok, vous présentez un exemple, l'exemple de Ta Sokhan qui était un chef de village, et vous dites à son propos qu'il n'était pas une personne réactionnaire du tout. "Il était chef du comité de Boeng Srangae (phon.), mais les cadres de Ta Mok l'ont toutefois emmené."

Pourriez-vous nous dire à quel moment cet incident a eu lieu, incident qui implique Ta Sokhan, et qui étaient les cadres de Ta Mok qui l'ont emmené?

[15.09.18]

M. SAO VAN:

R. Je ne savais pas qu'il avait été arrêté par Ta Mok.

Ce qui était différent par rapport à ce que Ta Mok avait dit, c'est que Ta Mok avait dit que les chefs provinciaux et les chefs de commune n'avaient pas le droit de tuer des gens. Et, en 1975, j'ai vu un document, c'est ce qui m'a fait dire ce que j'ai dit. Dans ce document, on catégorisait les gens. Il y avait les enfants, les personnes âgées, le Peuple nouveau. Donc, lorsque j'ai vu le document, j'ai été surpris. Et lorsque les enquêteurs de ce tribunal m'ont posé la question, c'est ce que j'ai répondu; j'ai répondu comme cela.

[15.10.55]

Et en ce qui concerne la commune que vous avez mentionnée un peu plus tôt, vous avez parlé de la personne qui était chef de sa commune, j'aimerais vous dire que la commune s'appelle commune de Boeng Srangae (phon.), et le chef de la commune s'appelait Sok Sari (phon.).

Ta Mok a dit que nous menions la révolution et que, pour cela, il fallait mobiliser les forces. Alors, pourquoi est-ce que Sok Sari (phon.) a disparu? Voilà ce qu'a soulevé Ta Mok à ce moment-là.

Q. Dans votre procès-verbal… non, plutôt, dans votre entretien avec le CD-Cam, vous avez dit que cette personne, qu'elle s'appelle Sok Sari (phon.) ou Ta Sokhan, vous avez dit que les cadres de Ta Mok l'avaient emmenée. Pourquoi avez-vous dit cela au CD-Cam?

[15.12.50]

R. Ta Mok était responsable de la zone, donc les cadres étaient

placés sous la responsabilité de Ta Mok. Et, à vrai dire, ceux qui participaient au mouvement révolutionnaire ont parlé de cela, et cela ressort de ma déclaration.

Q. Je vous remercie. Je passe à un autre sujet.

Monsieur le témoin, pourriez-vous nous dire, lorsque Angk Ta Saom, la ville de Angk Ta Saom a été prise par les forces khmères rouges en 1973, qu'est-il arrivé aux résidents de Angk Ta Saom? [15.14.09]

R. En ce qui concerne le district de Tram Kak, le bureau de Tram Kak était dans les parages de Angk Ta Saom. J'imagine que cette région a été libérée avant 1973. Certaines personnes et soldats avaient été transférés à cet endroit plus tard. Moi, je travaillais dans la commune de Cheang Tong et j'étais responsable de la gestion des gens autour de Angk Ta Saom. Je devais les mobiliser pour qu'ils participent à la production et pour que nous puissions faire partie du mouvement. Et, à ce moment-là, je n'ai pas vu de soldats. Voilà ma vraie déclaration.

[15.15.16]

Q. Monsieur le témoin, j'aimerais vous lire un récit d'un résident de Angk Ta Saom qui a été interrogé par Henri Locard. Il s'agit du document E3/3232 - en anglais: 00217652; en khmer: 00741580 à 581; et, en français: 0073656 à 657. Il s'agit d'un entretien avec un résident de Angk Ta Saom qui a été évacué au moment de la prise de la ville vers le camp de rééducation 204 à Prey Kduoch.

82

[15.16.17]
"Il était opérationnel dès 1973, pendant la guerre civile et après l'évacuation de Angk Ta Saom par les Khmers rouges. Il était situé dans le district de Tram Kak, près du village de Prey Kduoch. Elle a été arrêtée à la fin du mois de février 1973 non loin de Angk Ta Saom, après que la zone a été envahie par les Khmers rouges et que la ville a été évacuée par la force.
Près de 3000 soldats de Lon Nol ont été capturés et regroupés avec les mains attachées derrière le dos par groupes de 50 à 100 personnes. Un bâton en bambou était placé sous leurs aisselles. La plupart d'entre eux ont été massacrés.
Le centre de rééducation ressemblait à une vieille caserne qui était déjà remplie de travailleurs rachitiques. Les nouveaux venus étaient obligés de travailler, de construire des abris temporaires dans la forêt, chacun pour 30 à 40 personnes. À l'ouest, il y avait des personnes qui avaient été arrêtées parce qu'elles avaient mal parlé de l'Angkar. Ils travaillaient en étant supervisés par les cadres de Pol Pot. Elle a vu des enfants mourir à côté d'elle."
[15.17.46]
Ma première question est la suivante: le camp de rééducation 204 ou le centre de rééducation 204, ou encore bureau 204, que décrit ce témoin et qui se trouvait près de Prey Kduoch, était-ce le même endroit que le centre auquel votre frère a été envoyé en 1975?

R. Je ne connaissais pas le système du centre de rééducation précédemment. Ce n'est que lorsque mon frère a été envoyé là-bas, au centre de rééducation, que j'ai appris qu'il y avait un centre de rééducation, bureau… ou un bureau 204, près de Prey Kduoch qui, aujourd'hui, s'appelle Trapeang Kranhung.

[15.18.50]

Q. Ce matin, dans votre déposition, vous avez parlé du moment qui a suivi l'arrestation de votre frère. Vous avez dit que vous êtes allé là-bas et que vous avez parlé au superviseur du bureau 204. Vous l'avez nommé Chhen (phon.). Pourriez-vous nous dire qui était Ta Chhen (phon.) et quel était son poste avant Tram Kak, c'est-à-dire avant qu'il ne devienne chef du bureau 204?

M. LE PRÉSIDENT:

Chhen (phon.) est le nom. Le témoin a parlé d'une personne qui s'appelle Chhen (phon.), pas "Chan" (phon.).

[15.19.40]

M. LYSAK:

Q. La personne dont vous avez dit que c'était le superviseur du bureau 204, Chhen (phon.), pourriez-vous nous dire qui il était? Que faisait-il à Tram Kak avant de devenir responsable du bureau 204?

M. SAO VAN:

R. Bong Chhen (phon.) était responsable de recevoir les gens de l'époque de la guerre. Les gens avaient été mobilisés dans la partie basse du pays, l'endroit où il y avait des combats. Après

que ces personnes ont été libérées, Chhen (phon.) était responsable de la gestion des gens au niveau du district. Il était responsable de trouver des vivres pour les gens afin que les gens survivent. Il faisait partie du niveau du district, et sa principale responsabilité consistait à gérer ces personnes au sein de plusieurs villages au niveau de la commune. Avant d'aller au bureau 204, il était responsable de ces tâches-là que je viens de vous décrire.

[15.21.30]

Q. Encore une question au sujet de Bong Chhen (phon.). Savez-vous s'il venait de la commune de Kus? Vous souvenez-vous si, avant de venir au bureau 204, il était chef de la commune de Kus?

R. Qu'il soit de Kus ou pas de Kus, je crois qu'il était responsable de Krou (phon.). Mais, comme je l'ai dit, il était responsable de gérer les gens qui avaient été libérés dans la partie basse du pays. Mais peut-être que ma mémoire est inexacte. Je pourrais vous dire qu'il travaillait avec Ta Kit (phon.) qui n'avait pas de fonction en particulier au sein du district. Ta Kit (phon.) travaillait avec Ta Chhen (phon.) ou Bong Chhen (phon.) pour recevoir les gens et pour s'occuper de la situation alimentaire ou des vivres dans les villages.

[15.22.52]

Q. Je passe maintenant au 17 avril 1975.

Vous avez dit que vous étiez dans la commune de Cheang Tong pendant les semaines qui ont suivi et que vous étiez responsable

d'organiser les évacués qui arrivaient. Vous avez également dit au Président ce matin que les soldats de Lon Nol, pendant cette période, ont été rassemblés à la pagode de Champa. Pourriez-vous nous dire ce qu'il s'est passé à la pagode de Champa pendant les jours et les semaines qui ont suivi le 17 avril 1975?

[15.24.01]

R. Après que l'ensemble du pays a été libéré, après la libération du chef-lieu de Takéo, Yeay Khom était l'Angkar au sein de la… du comité de la commune, et c'est elle qui invitait tous les cadres à être… qui était responsable de recevoir les gens et qui les informait de leurs responsabilités spécifiques.

Moi, on m'a demandé de m'occuper de la question des vivres et de l'approvisionnement alimentaire pour les gens dans la commune de Cheang Tong et Trapeang Thum Khang Cheung.

Nous avions du riz pour les gens. Il y avait plusieurs personnes responsables des nouveaux venus, à Champa. Il n'y avait pas de contradictions ou de conflits, à l'époque.

Après un jour et deux nuits, nous sommes allés vivre avec nos gens, et ces nouveaux venus sont allés dans différentes communes: Peam, Cheang Tong et d'autres communes.

Voilà ce que je peux vous dire.

[15.26.07]

Q. Monsieur le témoin, vous avez dit ce matin que les soldats de Lon Nol ont été rassemblés à la pagode de Champa. Comment se fait-il que les soldats de Lon Nol ont été rassemblés à Wat

Champa, et qu'est-ce qui leur est arrivé?
R. En ce qui concerne les soldats de Lon Nol, ils ont été invités à s'installer dans un endroit en particulier. Je ne me souviens pas combien, parmi eux, ont été invités à cet endroit. Il était dit que l'Angkar les avait invités à être rééduqués ou à participer aux séances d'étude. Et je ne savais pas où ces soldats avaient été envoyés, mais je savais qu'ils avaient été rassemblés dans le secteur 105, près du pied de la montagne.
[15.27.32]
Q. Monsieur le témoin, nous avons entendu un certain nombre de personnes nous raconter ce qu'il s'est passé à Wat Champa, dans le cadre de ce procès, et je vais vous donner quelques exemples pour voir si cela vous rafraîchit la mémoire.
OEM Saroeurn, lors de sa déposition le 26 mars 2015, document E1/283.1, à "10.01.32" jusqu'à "10.06.27", décrit ce qu'il s'est passé à la pagode de Wat Champa Leu. On a demandé aux gens ce que… quel était leur travail précédemment, et elle a dit que les anciens officiers, douaniers, policiers, enseignants ont été emmenés sous le prétexte qu'ils seraient renvoyés vers leurs précédents bureaux ou précédentes fonctions et, depuis, ils ont disparu.
[15.28.37]
Un autre témoin qui travaillait au bureau de district, Ul Hoeun, dit dans sa déclaration E3/9582, qui est son procès-verbal d'audition…

Réponse 113, il dit la chose suivante:

Question:

"Que savez-vous au sujet du massacre ou de la tuerie d'anciens officiers de Lon Nol et fonctionnaires de Lon Nol avec leurs familles?"

Réponse:

"À cette époque-là, les Khmers rouges ont annoncé leur victoire. Phnom Penh avait été vaincue. Après cela, les gens ont été évacués de Phnom Penh à Wat Champa Leu, la pagode de Champa Leu qui se trouvait à 3 kilomètres à l'ouest de Angk Ta Saom, district de Tram Kak.

Pendant sept jours, les Khmers rouges ont fait une propagande en disant qu'ils cherchaient des soldats ayant un grade pour enregistrer leurs noms. Une fois qu'ils ont rassemblé ces personnes, ils les ont emmenées. C'était leur pratique commune. Des centaines et des milliers de personnes ont été emmenées. Une fois qu'ils ont enlevé tous les gradés, par exemple sous-lieutenants ou lieutenants, il ne restait plus que de simples habitants."

Est-ce que cela vous rafraîchit la mémoire, Monsieur le témoin? Est-ce que vous vous souvenez de ces événements, et que ces événements ont eu lieu à Wat Champa dans la période qui a suivi le 17 avril 1975?

[15.30.53]

R. On m'a affecté à la supervision de tâches et d'équipes

spécifiques. Yeay Khom m'a dit de m'occuper de l'approvisionnement en nourriture pour la population. J'avais la responsabilité de Cheang Tong, Trapeang Thum, Ta Phem, ces communes-là. Je devais demander à ce que du riz emballé soit donné à des gens. Il y avait des responsables, au district, qui, eux, étaient… qui s'occupaient aussi des populations - Phi, parmi eux.

Une fois, après que je me "sois" occupé de l'approvisionnement pour la population, le deuxième jour, le jour suivant donc, Bong Chim et quelqu'un d'autre, peut-être, m'ont demandé si quelqu'un voulait aller à Takéo. J'ai donc choisi d'aller avec eux.

Et quand je suis revenu, en quittant Takéo, je suis arrivé à Ta Phem, et les gens qui étaient là sont allés dans les communes… dans leurs communes respectives. Les gens sont retournés dans leurs domiciles… retournés à leurs endroits précis… enfin, respectifs. Et moi, j'étais responsable des tâches que je viens de vous décrire. (Inintelligible), s'il y avait des exécutions à ces endroits-là, je ne saurais vous dire, je n'étais pas au courant.

[15.33.03]

Q. Vous souvenez-vous si Ta Mok était au district de Tram Kak, et en particulier à Wat Champa, à n'importe quel moment dans les jours et les semaines qui ont suivi le 17 avril 1975?

R. Non. Ta Mok n'était pas là, à la pagode de Champa Leu. Je ne l'ai vu que rarement. La plupart du temps, c'était aux

conférences annuelles à Phnum Damrei Romeal que je le voyais, et il y avait aussi à Kratuot (phon.) après la fin de la guerre. Et je l'ai vu aussi une fois dans la ville de Takéo. Il était au comité de zone et, donc, je n'avais pas le droit de m'asseoir à côté de lui pour discuter. Je l'ai vu lors de différentes réunions, des réunions pendant lesquelles il pouvait faire une intervention de quelques minutes.

Pour ce qui est maintenant de la présence de Ta Mok à Wat Champa, non, il n'était pas là.

[15.34.58]

Q. Monsieur le témoin, laissez-moi vous poser cette question-ci: quand les personnes évacuées sont arrivées au district de Tram Kak, comment le PCK a-t-il identifié lesquelles de ces personnes avaient été soldats ou fonctionnaires de Lon Nol? Comment a-t-on identifié ces personnes?

R. Sur la façon d'identifier les anciens soldats de Lon Nol, c'était avec l'origine familiale. Certains anciens soldats sont retournés dans leurs villages "nataux" où leurs parents habitaient depuis longtemps. Voilà une façon avec… grâce à laquelle nous pouvions identifier s'il s'agissait de soldats de Lon Nol.

[15.36.09]

Q. Laissez-moi vous parler de Yeay Boeun… enfin, des déclarations de Yeay Boeun que vous avez identifiée comme étant dans la commune avec vous.

90

Et dans son procès-verbal d'audition E3/9480 - E3/9480 -, à la réponse 254, à la réponse 255… donc, 254 et 255, Yeay Boeun a dit ce qui suit:

"Tout de suite après le début du régime khmer rouge, ils ont commencé à faire… ou à rédiger des biographies de gens qui avaient déjà été enseignants, fonctionnaires ou policiers sous l'administration de Lon Nol, puis ils ont envoyé toutes ces biographies à l'échelon supérieur. C'était un ordre de l'échelon supérieur.

Et, après avoir envoyé ces biographies à l'échelon supérieur, ils m'ont donné les noms de ces personnes et j'ai donné l'ordre que ces personnes soient arrêtées, et je les ai envoyées à l'échelon supérieur. Certains ont pu rentrer et d'autres n'ont pas pu. Ceux qui avaient été arrêtés étaient surtout des soldats et des policiers."

Monsieur le témoin, étiez-vous au courant et avez-vous aidé Yeay Boeun à faire préparer des biographies de gens après le 17 avril 1975?

[15.38.13]

R. J'avais déjà quitté. Donc, cette instruction était venue à Yeay Boeun après que j'ai quitté Kien Svay. Je n'ai pas participé à la rédaction des biographies.

Q. Et parlons de votre frère, Monsieur le témoin.

Comment a-t-on identifié votre frère comme étant un responsable de commune de l'époque de Lon Nol quand il est arrivé au district

de Tram Kak? Vous avez dit que cela… enfin, qu'il est arrivé quelques mois après le 17 avril, car au début il est allé dans le Nord. Lorsqu'il est arrivé à Tram Kak, comment l'a-t-on identifié comme un fonctionnaire de commune de Lon Nol?

R. Ce n'était pas difficile d'identifier, à l'époque, surtout identifier mon frère qui s'appelait Sao Sum, car les gens dans les communes, les villages et les districts savaient que mon frère était chef de commune. Voilà comment ils l'ont identifié… identifié son poste. Donc, les habitants le savaient, et c'est ainsi qu'ils ont pu identifier le poste qu'avait occupé mon frère.

[15.40.25]

Q. Donc, dans F1/1.1, transcription de votre déposition devant la Cour suprême, vers "14.44.06", vous avez dit que:

"On a découvert les antécédents de mon grand frère. Le district a eu vent de sa biographie."

Mais de quelle biographie… à quelle biographie faites-vous référence? Votre frère a-t-il dû rédiger une biographie? Ou était-ce votre biographie ou la biographie d'autres membres de votre famille qui ont permis de l'identifier, lui, comme fonctionnaire de commune de Lon Nol?

R. Ils ont découvert la biographie de mon frère car les gens sur place connaissaient sa biographie, les gens locaux. Donc, les gens dans la région connaissaient bien son poste. Il ne pouvait pas cacher ses antécédents. Car je parle ici de la période avant

le coup d'État, une période pendant laquelle… enfin, à cette époque-là, lorsque quelqu'un occupait un poste, tout le monde le savait, et on savait pertinemment qui était l'enfant de qui. Il était impossible de cacher ses antécédents ou sa biographie.

[15.42.27]

Q. Et qui vous a donné l'ordre… a donné l'ordre, plutôt, à votre frère d'aller au bureau 204? Qui a emmené votre frère au bureau 204? Qui était responsable de cela?

R. Au sujet de l'envoi de mon frère à cette époque-là… en fait, il y avait des gens qui étaient jaloux de mon poste. Alors, Moeurn (phon.), qui était au niveau du district, a donné ordre à la commune de faire envoyer mon frère. Ça, je l'ai su plus tard. Quand on a envoyé mon frère, je suis allé voir Chim. À cette époque-là, Chim était responsable des affaires militaires du district. Et il m'a dit: "Qui a envoyé ton frère au bureau?" J'ai répondu que je l'ignorais. Donc, Chim est allé voir Khom, et Yeay Khom a dit qu'elle ne le savait pas non plus. Ta Chim m'a alors dit que la personne qui avait envoyé mon frère était le chef du village, qu'il l'avait fait sur les conseils de Moeurn (phon.) qui, lui, était au district. Voilà comment cela… voilà comment mon frère a été envoyé au bureau.

[15.44.43]

Q. Vous avez évoqué cette réunion à laquelle vous avez participé, à Phnum Trael, réunion pendant laquelle vous avez entendu des instructions qu'il fallait ne pas faire de mal aux soldats de Lon

Nol d'un certain grade. Cette réunion à Phnum Trael a-t-elle eu lieu avant ou après que votre frère "ait" été envoyé au bureau 204?

R. Quand j'ai participé à la réunion à Phnum Trael, mon frère était au district de Khvav (phon.). Moi, j'étais toujours au front, au sein des militaires, je ne l'avais donc pas encore vu. À l'époque, mon frère vivait avec ses parents, avec nos parents. Et j'ai demandé à ma mère: "Où est frère Chrun?" Dans sa… car dans sa biographie officielle, il s'appelle Sum. Et elle m'a dit qu'il avait été emmené par le chef de village en suivant des instructions qui avaient été données au niveau du district. Donc, c'était à peu près quand j'étais à la réunion de Phnum Trael. Enfin, quand je suis rentré de Phnum Trael, j'ai posé la question à ma mère et voilà ce qu'elle m'a dit.

Voilà. Voilà ma réponse.

[15.46.54]

Q. Le Président, ce matin, vous a posé des questions au sujet de vos efforts "de" parler auprès des leaders… enfin, des chefs de district, les autorités de district, au sujet de votre frère. Donc, j'aimerais citer votre interview du CD-Cam, E3/9118. Vous avez évoqué ce sujet. Au début - c'est à l'ERN, en khmer: 00957792; et, en anglais: 01098760. Donc, en khmer: 957792. Et voilà ce que vous avez dit au CD-Cam:

"Après qu'il 'ait' quitté la ville, ils l'ont emmené à la prison 204. Je ne l'ai pas vu… enfin, je ne l'ai pas rencontré, plutôt.

Il a été emmené. Je suis allé voir ma mère, je lui ai dit que j'étais revenu d'une séance d'étude. Elle est allée dire à Ta Chim qui l'a dit à Ta Saom. Ta Saom l'a dit à Yeay Khom, la fille de Ta Mok. On a accepté ma requête. J'ai emmené sa femme pour qu'elle puisse vivre avec lui dans la prison 204. Aujourd'hui, ça s'appelle la pagode de Wat Prey Kduoch."

[15.48.25]

Et toujours dans "ce" même interview - à la page, en khmer: 00957808; et, en anglais: 01098770 à 71:

Question:

"Qu'en est-il de votre frère aîné qui a été détenu?"

Réponse:

"Il a été détenu à 204. Il a survécu. Le niveau supérieur a pensé que, s'ils le tuaient, cela me toucherait. Et moi, je servais leur mouvement. Et ma deuxième sœur cadette et mon frère sont aussi entrés dans la révolution dans la zone libérée. Ils ont décidé, donc, de l'épargner, car s'ils le retiraient cela pourrait avoir une incidence sur notre tendance."

[15.49.30]

Monsieur le témoin, j'aimerais savoir: si on avait annoncé qu'il ne fallait pas toucher aux soldats de Lon Nol de certains grades, pourquoi avez-vous dû intervenir auprès de Yeay Khom, Ta Saom, Ta Chim pour sauver la vie de votre frère? Pourquoi votre frère n'a-t-il pas tout simplement été remis en liberté après que cet ordre "que", vous dites, a été donné, un ordre tendant à ne pas

faire de mal aux soldats de Lon Nol occupant un grade inférieur à un certain grade?

[15.50.33]

R. Oui, au sujet de mon intervention, quand j'ai reçu l'ordre de l'échelon supérieur de ne pas faire de mal aux officiers de Lon Nol et quand l'incident a eu lieu, si je n'avais pas demandé l'intervention du frère Chim, eh bien, j'aurais commis une erreur, d'après cette politique de l'échelon supérieur. Donc, j'ai demandé à Bong Chim d'intervenir, et le Frère Chim m'a dit de garder mon calme… de rester calme, plutôt. Et je ne pouvais pas me calmer, donc je suis allé voir Yeay Khom. Et donc, j'ai demandé à ce que l'on "pardonne" mon frère; quand même, il avait occupé un poste… enfin, il avait occupé un poste sous l'ancien régime, mais maintenant il était de notre bord. Et donc, la politique voulait qu'il ne fallait pas faire de mal aux anciens responsables du régime de Lon Nol.

Voilà ma réponse.

[15.52.33]

M. LE PRÉSIDENT:

Monsieur le co-procureur adjoint international, la Chambre vous a laissé la parole à vous et aux co-avocats principaux pour les parties civiles. Vous aviez une séance et demie, il reste dix minutes. Avez-vous discuté avec vos collègues?

Me PICH ANG:

Je n'aurai besoin que de cinq minutes, Monsieur le Président.

96

M. LE PRÉSIDENT:
Très bien, Monsieur le co-procureur adjoint international. Vous pouvez poursuivre.
[15.53.07]
M. LYSAK:
Merci, Monsieur le Président.
Monsieur le témoin, il reste un dernier sujet sur lequel j'aimerais vous poser quelques questions avant de laisser la parole.
Q. Savez-vous si cette politique que vous dites avoir entendue à cette réunion, voulant… enfin, tendant à ne pas faire de mal aux soldats de Lon Nol occupant un grade… ou inférieurs à un certain grade, savez-vous si cette politique a été renversée par la suite… ou changée?
M. SAO VAN:
R. Je ne sais pas si elle a été modifiée. Après que ces politiques "aient" été expliquées après le 17 avril 1975, je n'ai jamais reçu d'information au sujet d'un changement de politique. Mais, vers 1977 ou à la mi-78, il y a eu une distinction… une discussion, plutôt, sur la différence entre le statut de candidat et le candidat… et le statut de membre de plein droit, dans l'"Étendard révolutionnaire". Moi, j'étais dans la branche du Parti. Quand on m'a confié certaines tâches… je n'avais pas, donc, de larges pouvoirs sur certaines questions. Et donc, par la suite, je ne sais pas si des changements ont été apportés à ces

politiques.

[15.55.09]

Q. Je vous pose la question, Monsieur le témoin, car dans le dossier pénal il y a beaucoup de documents… enfin, de preuves qui semblent indiquer que des exécutions de personnel de Lon Nol ont continué d'avoir lieu même après l'émission de cette instruction. Mais je vous citerai un seul de ces documents, par exemple E3/1539. E3/1539. Il s'agit d'une liste S-21 de 162 soldats de Lon Nol et fonctionnaires et membres de leurs familles qui ont été exécutés ou qui sont morts à S-21 entre le 22 et le 30 mars 1976.

La liste des soldats tués à S-21 cette semaine-là comprend, par exemple, des sergents, des caporaux, des sous-lieutenants, des premiers-lieutenants, des capitaines, des majors, des lieutenants-colonels et des colonels.

Donc, ces personnes que vous dites… avaient fait l'objet d'une politique "qu'il" ne fallait pas faire de mal à ces personnes ont été tuées en grand nombre en mars 1976, donc après la réunion à Phnum Trael, au principal centre de sécurité qui faisait rapport aux dirigeants du Parti.

Pouvez-vous "nous donc" confirmer que la réunion à laquelle vous avez participé dans la ville de Takéo a-t-il eu lieu… la réunion a-t-elle eu lieu, plutôt, avant ou après mars 1976?

[15.57.24]

R. Je ne peux pas vous dire si la réunion a eu lieu avant ou

après cette date que vous venez de mentionner. Je ne m'en souviens pas bien.

Je ne me suis pas attardé à la disparition de certaines personnes précises. Moi, j'étais responsable de certaines tâches dans les bases et, à l'époque, chacun s'occupait de ses propres affaires. Autrement dit, je ne connaissais que ce que l'on m'avait… enfin, les seules responsabilités que l'on m'avait confiées.

Q. Une dernière question, Monsieur le témoin.

La réunion à Takéo au cours de laquelle Ta Mok a parlé… vous a-t-il dit, à vous et aux autres cadres qui étaient présents à Takéo, que les anciens soldats de Lon Nol, y compris les officiers, étaient interrogés et exécutés à S-21, ou a-t-il caché ces informations?

[15.58.52]

R. Je n'en ai jamais entendu parler, donc je ne sais pas si c'est Ta Mok qui en a parlé. Pendant les sessions d'étude, lui, il mettait l'accent sur la production agricole et posait la question: "Toi, camarade, comprends-tu la politique?" Et, pour lui, la politique, c'était de trouver une façon d'avoir du riz pour que les gens mangent. Quand il y a du riz, il y a des gens… et des soldats. Donc, voilà ce dont… je me souviens de cela quand je l'ai vu à Kangtous (phon.), à la réunion de Kangtous (phon.). La réunion à Takéo portait sur une autre question; c'était la production agricole dont il était question, de sorte à ce que le pays ne soit pas annexé par un pays plus grand. Et il nous a tous

encouragés à essayer d'atteindre la cible de 3 tonnes par hectare.

M. LYSAK:

Merci du temps que vous m'avez accordé, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT:

La parole est maintenant donnée aux co-avocats principaux pour les parties civiles.

[16.00.30]

INTERROGATOIRE

PAR Me PICH ANG:

Bon après-midi, Monsieur le Président, et bon après-midi aux parties.

Je n'ai que quelques questions à poser au témoin, Monsieur le Président.

Bon après-midi, Monsieur le témoin.

Q. Il y a un moment, vous avez dit que votre frère aîné, Sao Sum, est allé rejoindre vos parents dans votre commune et votre district d'origine, et que vous avez demandé à obtenir l'aide de Yeay Khom pour qu'il ne soit pas tué. Et donc, pourquoi avez-vous demandé l'assistance de Yeay Khom pour éviter que votre frère soit tué?

[16.01.30]

M. SAO VAN:

R. À l'époque, je suis allé la voir pour faire un rapport que "j'ai" un autre frère qui avait été emmené ou envoyé, et je lui

ai dit que je ne l'avais pas encore vu, et Yeay Khom a répondu qu'il était trop tard, qu'il avait déjà été envoyé. Et elle m'a blâmé, elle m'a dit que je ne l'avais pas informée avant le transfert, et elle m'a dit d'accompagner l'épouse et les enfants de mon frère aîné pour aller vivre chez moi et mes parents. À l'époque, je suis allé l'informer de cette question et je ne lui ai pas parlé de cette demande… je ne lui ai pas demandé de ne pas le tuer. Moi, je la respectais, car elle était secrétaire. C'était une femme puissante, à l'époque.

[16.02.45]

Q. Merci.

Le bureau 204 dont vous avez parlé, qu'était-ce?

R. Le bureau 204, au début, c'était l'unité de production d'équipements ou des explosifs. C'était considéré comme un entrepôt pour les armes et les couteaux, ainsi que les explosifs. Plus tard, ce bureau servait à détenir ou emprisonner ceux qui avaient commis des infractions morales ou ceux qui avaient commis des fautes. Et, comme je l'ai dit, je savais que c'était un entrepôt qui servait à produire des armes et des explosifs; ce n'était pas utilisé comme centre de détention.

Cheng (phon.) était l'un des soldats. Cette personne a commis une infraction morale et a été renvoyée à la base par le régiment. Étant donné que Cheng (phon.) avait commis une faute, il a été envoyé dans ce bureau 204 pour produire… ou pour contribuer à la production d'armes.

[16.04.36]
Q. Je n'ai pas beaucoup de temps, Monsieur le témoin.
Vous avez mentionné… vous avez parlé de votre frère aîné en disant de lui qu'il était troisième adjoint au chef à Phnom Penh et que, plus tard, il a été emmené au centre de rééducation, au bureau de rééducation. Pourriez-vous dire à la Chambre pourquoi votre frère a été envoyé dans ce bureau-là?
R. Je n'en sais rien.
Q. Et dernière question, Monsieur le témoin. Vous avez dit que vous avez participé à une réunion à la montagne de Trael, au cours de laquelle on vous a donné l'instruction de ne pas toucher… qu'il ne fallait pas toucher aux colonels et grades inférieurs jusqu'à sous-lieutenant. Mais qu'en est-il des soldats qui avaient un rang supérieur à celui de colonel? Est-ce que l'on vous a demandé de les maltraiter?
[16.05.58]
R. Nous n'avons reçu aucune instruction au sujet des soldats qui avaient un grand… un rang supérieur à celui de colonel.
Q. Donc, l'instruction que vous avez reçue était de ne pas faire de mal aux soldats de haut rang ou aux soldats gradés, mais on ne vous a pas demandé de ne pas faire de mal à ceux qui avaient un grade supérieur à celui de colonel?
R. Oui, c'est exact. On ne m'a pas conseillé… ou on n'a pas demandé de ne rien faire, de ne pas toucher à ceux qui avaient un rang supérieur à celui de colonel.

[16.06.46]

M. LE PRÉSIDENT:

La Chambre… ou, plutôt, l'audience d'aujourd'hui touche à sa fin.

Les audiences reprendront demain.

Demain, la Chambre va continuer d'entendre le témoin Sao Van, et ensuite le 2-TCW-1008. Soyez-en informés et soyez à l'heure.

Monsieur Sao Van, la Chambre vous remercie. Votre déposition en tant que témoin n'est pas encore terminée. Vous êtes donc invité à vous représenter à nouveau demain à 9 heures dans le prétoire. Et votre déposition ne prendra pas l'intégralité de la matinée, soyez donc patient.

[16.07.32]

Huissier d'audience, veuillez, en concertation avec l'Unité d'appui aux témoins et aux experts, prendre les dispositions nécessaires pour le retour du témoin sur son lieu de séjour. Assurez-vous qu'il soit de retour demain pour 9 heures.

Agents de sécurité, veuillez ramener Khieu Samphan et Nuon Chea au centre de détention des CETC. Assurez-vous qu'ils soient de retour demain avant 9 heures.

L'audience est levée.

(Levée de l'audience: 16h07)